



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



# NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE DE LA  
GUINÉE-BISSAU

Présentation des émetteurs souverains de  
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Septembre 2020

Revue qualité par **Deloitte.**



# SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2020

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)



**Ensemble, construisons l'UMOA de demain**

# Sommaire

<b>ACRONYMES</b> .....	<b>5</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b> .....	<b>8</b>
<b>BREF APERÇU DU PAYS</b> .....	<b>9</b>
<b>1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS</b> .....	<b>10</b>
1.1 Système politique .....	10
1.2 Organisation administrative .....	12
1.3 Situation géographique .....	12
1.4 Population .....	13
1.5 Education .....	14
1.6 Santé .....	16
1.7 Emploi .....	19
1.8 Rappel des principaux agrégats .....	21
<b>2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>24</b>
2.1 Evaluation du produit intérieur brut .....	24
2.2 Détail du produit intérieur brut .....	26
<b>3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL</b> .....	<b>30</b>
3.1 Réalisations et achèvement récents .....	30
3.2 Réalisations à venir .....	32
<b>4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS</b> .....	<b>33</b>
4.1 Éléments structurels .....	33
4.2 Système bancaire et marché financier .....	37
4.3 Taux d'inflation .....	43
4.4 Taux de change .....	43
4.5 Réserves étrangères .....	44
<b>5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS</b> .....	<b>45</b>
5.1 Balance des paiements .....	45
5.2 Commerce régional.....	46
5.3 Commerce international.....	52
5.4 Investissements directs étrangers.....	57
5.5 Intégration régionale.....	58
<b>6 QUALITÉ DE SIGNATURE</b> .....	<b>60</b>
6.1 Climat des affaires .....	60
6.2 Gouvernance financière.....	62
6.3 Notations financières .....	62
<b>7 FINANCES PUBLIQUES</b> .....	<b>64</b>
7.1 Budget.....	64
7.2 Politique Fiscale.....	69
7.3 Projet de loi de finance 2019 .....	70
<b>8 FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>72</b>
8.1 Risques politiques et sécuritaires .....	72
8.2 Risques sociaux .....	72
8.3 Risques macroéconomiques .....	73
8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées.....	73
8.5 Risques sanitaires .....	74
8.6 Risques environnementaux .....	74
<b>9 SITUATION DE LA DETTE</b> .....	<b>75</b>
9.1 Description générale de la dette publique .....	75
9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette .....	77
9.3 Dette extérieure .....	80
9.4 Dette intérieure .....	84
9.5 Viabilité et soutenabilité .....	88
<b>10 ANNEXES</b> .....	<b>89</b>
<b>11 LEXIQUE</b> .....	<b>91</b>



GOVERNO DA  
GUINÉ-BISSAU

Ministério da Economia e Finanças  
*Secretaria de Estado do Tesouro*  
*Direção-Geral do Tesouro e da Contabilidade Pública*

## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Mamadu BALDE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État de Guinée-Bissau, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État de Guinée-Bissau, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte

- de l'évolution de la situation économique de la Guinée-Bissau
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques,
- de quelques changements intervenus.

Mamadou BALDE  
11/2/2020

[Nom, cachet]



## ACRONYMES

<b>AGOA</b>	: AFRICAN GROWTH OPPORTUNITIES ACT
<b>APPD</b>	: ACCORD DE PARTENARIAT ET DE PÊCHE DURABLE
<b>BADEA</b>	: BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE
<b>BCEAO</b>	: BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
<b>BINUGBIS</b>	: BUREAU INTEGRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN GUINEE-BISSAU
<b>BAD</b>	: BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
<b>BAT</b>	: BON ASSIMILABLE DU TRESOR
<b>BID</b>	: BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
<b>BIT</b>	: BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
<b>BM</b>	: BANQUE MONDIALE
<b>BOAD</b>	: BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
<b>CEDEAO</b>	: COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
<b>CAF</b>	: COÛT ASSURANCE FRÊT
<b>CENTIF</b>	: CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES
<b>CNUCED</b>	: CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
<b>CVD</b>	: CADRE DE VIABILITE DE LA DETTE
<b>CFA</b>	: COMMUNAUTE FINANCIERE AFRICAINE
<b>DTS</b>	: DROIT DE TIRAGE SPECIAL
<b>EBC</b>	: ENSEIGNEMENT DE BASE COMPLEMENTAIRE
<b>EBE</b>	: ENSEIGNEMENT DE BASE ELEMENTAIRE
<b>ESC</b>	: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COMPLEMENTAIRE
<b>ESG</b>	: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL
<b>EST</b>	: ESTIMATION
<b>FOB</b>	: FREE ON BOARD
<b>FAD</b>	: FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
<b>FEC</b>	: FACILITE ELARGIE DE CREDIT
<b>FHE</b>	: FIEVRE HEMORRAGIQUE A VIRUS EBOLA
<b>FIDA</b>	: FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>FMI</b>	: FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL
<b>GATT</b>	: GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE
<b>GAFI</b>	: GROUPE D'ACTION FINANCIERE
<b>GIABA</b>	: GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
<b>IDA</b>	: INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION
<b>IDE</b>	: INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS
<b>IDH</b>	: INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN
<b>IIAG</b>	: IBRAHIM INDEX OF AFRICAN GOVERNANCE
<b>IMF</b>	: INSTITUTION DE MICROFINANCE
<b>INE</b>	: INSTITUTO NACIONAL DE ESTATISTICA
<b>INF</b>	: INFERIEUR
<b>LBC/FT</b>	: LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
<b>MEF</b>	: MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## ACRONYMES

<b>MW</b>	: MEGAWATT
<b>NIF</b>	: NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE
<b>NPF</b>	: NATION LA PLUS FAVORISEE
<b>OAT</b>	: OBLIGATION ASSIMILABLE DU TRESOR
<b>OMC</b>	: ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
<b>OMD</b>	: ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
<b>OMS</b>	: ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
<b>OMVG</b>	: ORGANISATION DE MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE
<b>ONU</b>	: ORGANISATION DES NATIONS UNIES
<b>ONUDC</b>	: OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME
<b>PAIGC</b>	: PARTI AFRICAIN POUR L'INDEPENDANCE DE LA GUINEE ET DU CAP-VERT
<b>PCC</b>	: PRELEVEMENT COMMUNAUTAIRE CEDEAO
<b>PCD</b>	: PARTI DE LA CONVERGENCE DEMOCRATIQUE
<b>PCS</b>	: PRELEVEMENT COMMUNAUTAIRE DE SOLIDARITE
<b>PFR</b>	: PAYS A FAIBLE REVENU
<b>PIB</b>	: PRODUIT INTERIEUR BRUT
<b>PINA</b>	: PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
<b>PND</b>	: PARTI DE LA NOUVELLE DEMOCRATIE
<b>PNDS</b>	: PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE
<b>PNUD</b>	: PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
<b>PROJ</b>	: PROJECTION
<b>PPA</b>	: PARITE DE POUVOIR D'ACHAT
<b>PREV</b>	: PREVISION
<b>PRS</b>	: PARTI DE LA RENOVATION SOCIALE
<b>RAMSAR</b>	: CONVENTION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE
<b>SIDA</b>	: SYNDROME DE L'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE
<b>SUP</b>	: SUPERIEUR
<b>SYGADE</b>	: SYSTEME DE GESTION ET D'ANALYSE DE LA DETTE
<b>TBS</b>	: TAUX BRUT DE SCOLARISATION
<b>TOFE</b>	: TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT
<b>TSA</b>	: TOUT SAUF ARME
<b>UE</b>	: UNION EUROPEENNE
<b>UEMOA</b>	: UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE
<b>UM</b>	: UNION POUR LE CHANGEMENT
<b>UMOA</b>	: UNION MONETAIRE OUEST-AFRICAINE
<b>UNESCO</b>	: ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
<b>UNICEF</b>	: UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND
<b>USD</b>	: DOLLAR AMERICAIN
<b>VA</b>	: VALEUR ACTUELLE
<b>VIH</b>	: VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE

En 2018, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Guinée Bissau était de 0,461, positionnant le pays à la 178ème place sur 189 pays. Entre 2008 et 2018, la valeur de l'IDH de la Guinée-Bissau est passée de 0,413 à 0,461, soit une progression de 11,62 %.

En 2019, le Produit Intérieur Brut (PIB) nominal de la Guinée-Bissau est estimé à 850,2 milliards FCFA, alors qu'il était de 836,0 milliards FCFA en 2018. La hausse du PIB en 2019 est due principalement à la consommation privée et aux exportations de noix de cajou. Néanmoins, la COVID-19 devrait avoir un fort impact économique sur la Guinée-Bissau. En 2020, le PIB réel devrait se contracter de 1,9%.

Le déficit budgétaire, rapporté au PIB, s'est détérioré entre 2017 et 2018. Il est passé de 1,4 à 4,3 %. Cette détérioration est liée à la baisse des recettes publiques. Le FMI estime que la crise de la COVID-19, qui devrait occasionner une augmentation des dépenses de santé (+1,2 % du PIB) et une baisse des recettes intérieures (-1,1 % du PIB), devrait creuser le déficit budgétaire global à plus de 6 % du PIB en 2020.

Le ratio d'endettement est passé de 50,1 % en 2017 à 55,9 % en 2019. Selon les projections tenant compte de la crise de la COVID-19, le ratio devrait ressortir à 63,9% et 41,9% respectivement en 2020 et 2021, en dessous du critère de surveillance multilatérale fixé à 70 %.

Selon la dernière analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI (2018), la Guinée-Bissau présente un risque de surendettement extérieur modéré et un risque de surendettement global modéré.

Des réformes ont été menées pour aider le pays à atteindre les objectifs du plan national de développement, dont la première phase est connue sous le nom de « Terra Ranka 2015-2020 ». Il s'agit de réformes destinées à renforcer les infrastructures publiques, l'énergie, l'eau et l'assainissement.



# République de Guinée-Bissau



Superficie

36 125 km<sup>2</sup>



Population

1 604 561 Hbts



Capitale

Bissau



Régime

Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Portugais



PIB Nominal en 2019

850,2  
milliards FCFA

(source : BCEAO et  
services nationaux)

- ▶ Une économie basée sur l'agriculture et le commerce
- ▶ 50,2% de la population entre de 15 et 35 ans (RGPH 2009)
- ▶ Deuxième producteur africain de noix de cajou
- ▶ Taux de croissance réelle du PIB en 2019 : 4,5 %
- ▶ Taux d'endettement en 2018 : 55,9 % du PIB
- ▶ Déficit budgétaire en 2019 : 4,2 % du PIB

La République de Guinée-Bissau est un pays lusophone de l'Afrique de l'Ouest. Sa capitale est Bissau. À la suite d'une longue guerre aboutissant à l'indépendance en 1973, le pays a connu une instabilité politique presque continue.

L'économie est fortement dépendante du climat politique, de la performance du secteur de la noix de cajou et de l'aide extérieure.

Un accord avec le FMI en 2014, visant la restauration des équilibres macroéconomiques et la conduite des réformes, a permis de stimuler la confiance des donateurs.

Les politiques adoptées dans le cadre de cet accord mettent l'accent sur :

- L'atténuation de la fragilité de l'économie à travers la consolidation des finances publiques ;
- Les réformes fiscales ;
- Le rétablissement de la stabilité financière ;

## 1.1 Système politique

Colonie portugaise depuis 1879, la Guinée-Bissau accède à l'indépendance le 24 septembre 1973, après 11 années de guerre civile. Cette reconnaissance par le Portugal survient environ un an après la proclamation unilatérale de l'indépendance par le parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), dirigé par Luis Cabral.

Au plan organisationnel, la Guinée-Bissau est une République souveraine, multipartite, démocratique, laïque et unitaire dirigée par le Président qui est le chef de l'Etat. Le Président de la République est élu au suffrage universel. La durée de son mandat est de cinq ans.

Le gouvernement est placé sous la tutelle du Premier Ministre qui est nommé par le Président. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement tandis que le pouvoir législatif est partagé entre le gouvernement et l'Assemblée nationale. Le pouvoir judiciaire est représenté par la Cour suprême qui est la plus haute instance judiciaire.

- La politique d'emprunt et de viabilité de la dette à long terme ;
- Le développement du secteur privé ;
- L'amélioration de la croissance inclusive.

En outre, la bonne gouvernance et la restauration de la sécurité sont au cœur de ces politiques.

Le pays possède un potentiel important dans le secteur minier pour offrir de nouvelles perspectives à l'économie bissau-guinéenne.

La Guinée-Bissau est une république à régime présidentiel dans laquelle le Président de la République, chef de l'Etat, nomme un Premier Ministre, chef du gouvernement. Le pays est administrativement organisé en un secteur autonome (la capitale Bissau) et huit (8) régions : Bafata, Biombo, Bolama-Bijagos, Cacheu, Gabu, Oio, Quinara et Tombali. Les régions sont divisées en trente-huit secteurs et la capitale Bissau est divisée en huit secteurs.

### 1.1.1 Pouvoir exécutif

Le Président est élu au suffrage universel direct à un vote majoritaire absolu pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Le président actuel, M. Umaro Sissoco Embaló, a été élu le 27 février 2020. En Guinée-Bissau, le pouvoir est réparti entre quatre organes : le Président de la République, l'Assemblée Nationale Populaire, le Gouvernement et les Tribunaux.

Un ensemble d'attributions de souveraineté nationale est remis à chaque organe. Le Président de la République est le Chef de l'État, garant de la Constitution, de l'unité nationale et du fonctionnement normal des institutions. Le Président de la République a la compétence de nommer le Premier Ministre qui est le chef du gouvernement et de dissoudre le Parlement. L'actuel Premier Ministre est M. Nuno Gomes Nabiam (depuis le 29 février 2020).

Le gouvernement est l'organe exécutif et administratif suprême de la Guinée-Bissau. Il conduit la politique générale du pays, conformément à son programme, approuvé par l'Assemblée nationale.

Selon la Constitution, en son article 71, en cas de décès ou d'invalidité permanente du chef de l'Etat, le Président de l'Assemblée nationale joue le rôle de Président de la République et doit organiser des élections présidentielles dans les 60 jours.

La Guinée-Bissau a connu seize Présidents depuis son indépendance. Sur la dernière décennie les différents Présidents qui se sont succédé sont :

- João Bernardo Vieira (1er octobre 2005 – 2 mars 2009) ;
- Raimundo Pereira (2 mars 2009 – 8 septembre 2009)
- Malam Bacai Sanhá (8 septembre 2009 – 9 janvier 2012)
- Raimundo Pereira (9 janvier 2012 – 12 avril 2012)
- Mamadu Ture Kuruma (12 avril 2012 – 11 mai 2012)
- Serifo Nhamadjo (11 mai 2012 – 23 juin 2014)
- José Mário Vaz (23 juin 2014 – 27 février 2020)
- Umaro Sissoco Embaló (depuis le 27 février 2020)

### 1.1.2 Pouvoir législatif

La chambre parlementaire de la Guinée-Bissau est l'Assemblée nationale populaire. La chambre compte 102 membres élus pour un mandat de quatre ans, dans des circonscriptions électorales définies par la loi. Le Président est élu lors de la première session de la législature pour la même durée.

Le Parlement supervise les activités du gouvernement par des questions écrites et orales et une réponse doit lui être donnée pendant la même séance, ou dans un délai maximum de quinze jours, par écrit, dans le cas où des investigations sont nécessaires.

La Constitution confère à l'Assemblée nationale populaire certains pouvoirs dont la décision de la constitutionnalité des lois et des autres textes législatifs,

l'approbation du budget de l'Etat, l'approbation des traités qui impliquent la participation de la Guinée-Bissau à des organisations internationales, les traités d'amitié, de paix, de défense et de rectification des frontières et tous les autres traités que le gouvernement entend lui soumettre.

Actuellement, l'Assemblée nationale est composée des partis suivants : Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) 47 sièges, Mouvement pour l'Alternance Démocratique (MADEM G15) 27 sièges, Parti de la Renovation Sociale (PRS) 21 sièges, Assemblée du Peuple Uni – PDGB (APU) 5 sièges, Union pour le changement (UM) 1 siège, Parti de la Nouvelle Démocratie (PND) 1 siège.

### 1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le système juridique de la Guinée-Bissau est inspiré essentiellement du système portugais. L'architecture globale du pouvoir judiciaire de la Guinée-Bissau est composée : de la Cour suprême, des tribunaux populaires régionaux et des tribunaux populaires de section.

La Cour suprême est la plus haute instance judiciaire. Elle fonctionne comme un tribunal de dernier recours, et est composée de neuf juges nommés par le Président de la République.

Chacune des neuf régions est dotée d'une Cour régionale qui officie comme première Cour d'appel des 24 tribunaux de première instance et entend les litiges civils supérieurs à 1 000 USD. Les juges de première instance sont compétents pour les petits délits et, au civil, lorsque la somme litigieuse n'excède pas 1 000 USD.

## 1.2 Organisation administrative

Le pays est administrativement organisé en un secteur autonome (la capitale Bissau) et huit (8) régions : Bafata, Biombo, Bolama-Bijagos, Cacheu, Gabu, Oio, Quinara et Tombali.

Les régions sont à leur tour divisées en secteurs (36 au total) et en sections, composées de tabancas (villages). Les régions et les secteurs sont dirigés par des comités d'État, dirigés par un président.

### 1.3 Situation géographique

La Guinée-Bissau a une superficie de 36 125 km<sup>2</sup>. Elle est entourée au nord par le Sénégal, au sud et à l'est par la République de la Guinée et à l'ouest par l'océan atlantique (270 km de côtes). 8 % de son territoire sont couverts de mangrove. Un tiers du territoire de la Guinée-Bissau est constitué d'îles, de l'archipel des Bolama-Bijagós, site naturel de près de 80 îles et îlots, reconnu par l'UNESCO. Plusieurs îles sont classées RAMSAR (zones humides d'importance internationale).

De nombreux fleuves et cours d'eau irriguent le pays, du nord au sud, notamment Cacheu, Mansoa, Geba, Corubal, Grande de Buba, Cumbijã, Tombali et Cacine. Le pays est plutôt plat sauf le sud-est qui culmine à 360 m d'altitude, et jouit d'un climat tropical chaud et humide caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse de juin à novembre et une saison sèche de décembre à mai. La végétation est composée de la savane dans la partie Est du pays prolongeant la zone forestière.

### 1.4 Population

Selon le dernier recensement de la population effectué en 2009 par l'Institut National de la Statistique (INE) de la Guinée Bissau, la population Bissau-guinéenne était d'environ 1 449 230 habitants, dont 51,6 % de

femmes et 50,2 % de jeunes entre 15 et 35 ans. Selon les estimations de l'INE, la population s'élèverait à 1 584 791 habitants en 2018.

Tableau 1. Population de la Guinée-Bissau en 2018

Catégorie	2018	
Population Totale	1 584 791	
Homme	780 070	43,45%
Femme	804 721	56,55%
Urbain	688 592	49,22%
Rural	896 199	50,78%
Musulman	714 741	45,10%
Chrétien	350 239	22,10%

Source : INE

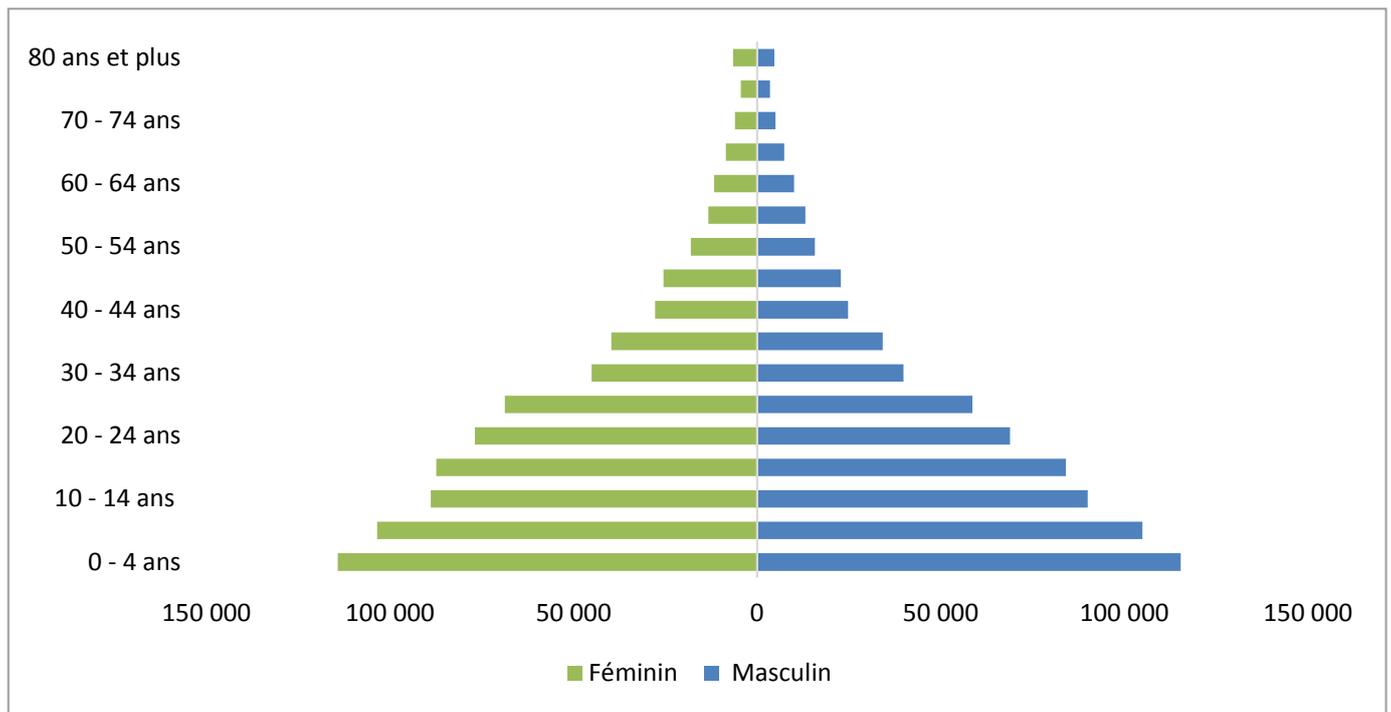
En termes de répartition géographique, la capitale Bissau regroupe 25 % de la population totale, suivie d'Oio (14,9 %), Gabu (14,2 %), Bafata (13,9 %), Cacheu (12,8 %), Biombo (6,4 %), Tombali (6,3 %), Quinara (4,2 %) et enfin Bolama/Bijagós avec 2,2 % (INE).

D'après l'INE (2015), la densité de la population est de 40 habitants/km<sup>2</sup> en moyenne. Elle est estimée par la Banque mondiale à 67 habitants par km<sup>2</sup> en 2018.

La densité varie de 12,3 habitants/km<sup>2</sup> à Bolama/Bijagós à 4 711 habitants/km<sup>2</sup> à Bissau et 110,9 habitants/km<sup>2</sup> à Biombo. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'habitat, avec une forte demande dans les villes de Bissau et Biombo.

Au cours des dix dernières années, la population en Guinée-Bissau a progressé à un taux de croissance annuel moyen de 2,6 % selon les données des Nations Unies. La population est très jeune comme le montre la pyramide des âges.

Figure 1. Pyramide des âges de la population en Guinée Bissau



Source : INE (projections démographiques en Guinée Bissau 2009-2030)

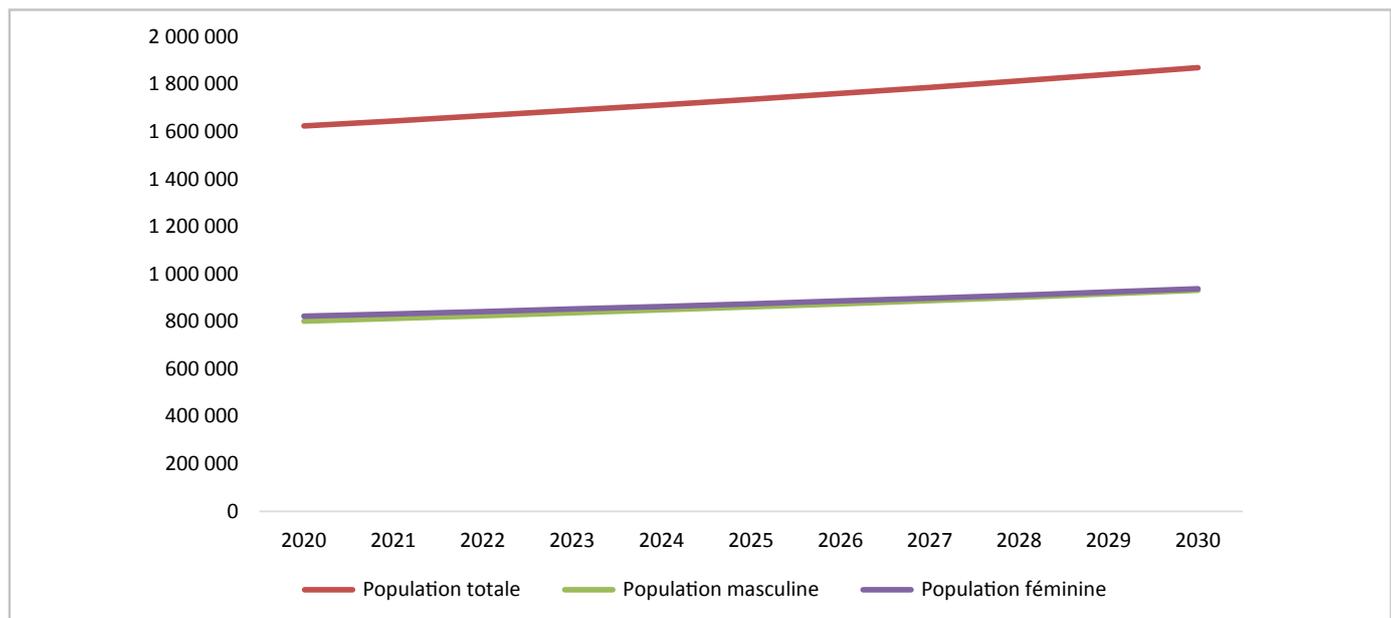
Selon les estimations de l'INE, 49,22 % de la population de la Guinée-Bissau vivaient en milieu urbain par rapport à 50,78 % dans les zones rurales en 2018.

L'édition de la CIA World Factbook de janvier 2018 a révélé que 45,1 % des habitants sont musulmans,

22,1 % des chrétiens et 32,2 % des animistes ou de religions traditionnelles.

Selon l'INE, la population devrait passer de 1,6 million de personnes en 2020 à 1,9 million en 2030. Les projections de la population féminine ne diffèrent pas de celles de la population masculine.

Figure 2. Projection de la population par genre (scénario moyen)



Source : INE (projections démographiques en Guinée Bissau 2009 - 2030)

## 1.5 Education

---

La constitution de la Guinée-Bissau stipule que l'État est responsable de la conduite de la politique éducative et de la formation des hommes et des femmes. Elle garantit que l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants et est obligatoire et gratuite pour tous sur le territoire national à partir de 6 ans.

Le système éducatif est structuré en deux sous-secteurs : l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

**i) L'éducation formelle** est composée de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement moyen, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

**ii) L'éducation non formelle** comprend l'alphabétisation, l'éducation des adultes et d'autres types d'éducation.

Il existe une cellule d'enseignement spécial pour les enfants handicapés.

Selon l'UNESCO, le taux d'alphabétisation en Guinée-Bissau pour les personnes de plus de 15 ans était de 45,58 % en 2015. Le taux de scolarisation du préscolaire, a connu une évolution très importante puisque le taux brut de scolarisation a doublé entre 2000 et 2006 (de

3 % à 6 %). Toutefois, celui-ci a stagné, voire diminué, à 5 % en 2010.

Sur cette même période, l'enseignement de base a également enregistré une évolution significative avec une croissance d'environ 67 % entre 2000 et 2010.

Le taux brut de scolarisation indique le nombre total d'inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, par rapport à la population en âge d'être scolarisée dans ce même niveau. Il s'établit à 117 % pour l'enseignement de base avec : 139 % pour l'Enseignement de Base Élémentaire (EBE) et 71 % pour l'Enseignement de base Complémentaire (EBC). L'EBE est destiné aux enfants de 7 à 12 ans mais accueille des enfants de 13 ans, 14 ans, etc. Le déséquilibre entre l'EBE et l'EBC s'est maintenu entre 1999/2000 et 2009/2010.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, on observe une évolution encore plus importante que celle de l'enseignement de base : le taux brut est passé de 19 % à 43 % entre 2000 et 2010 sur l'ensemble du cycle. Il a augmenté plus rapidement dans l'Enseignement Secondaire Complémentaire (ESC) que dans l'Enseignement Secondaire Général (ESG), signe d'un rééquilibrage entre les deux cycles de l'enseignement secondaire.

## 1.6 Santé

---

Le système national de la santé de la Guinée-Bissau s'articule autour de trois niveaux : central, régional et périphérique, et définit les différents types de structures de prestation des soins. Les structures sont constituées par deux directions générales, les directions de services (incluant la coordination des programmes nationaux) et au niveau intermédiaire régional par les directions régionales de la santé.

Le pays est divisé en 11 secteurs sanitaires (Bafata, Cacheu, Oio, Gabu, Quinara, Bolama, Tombali, Farim, Bubaque/Bijagos, Biombo, Secteur autonome de Bissau) subdivisées en 114 aires sanitaires au total.

**Tableau 2. Statistiques générales indiquant l'état de santé de la population**

Indicateurs	2000	2010	2014	2018
Espérance de vie des hommes	47,58	52,23	54,30	55,97
Espérance de vie des femmes	53,10	56,90	58,69	59,91
Espérance de vie totale	50,37	54,63	56,56	58,00
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	105,5	72,3	61,6	54
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1000)	174,8	113,8	94,8	81,5
Ratio de décès maternel (estimation nationale, pour 100 000 naissances vivantes)	N/A	N/A	900	N/A

Source : Données Banque Mondiale

Les indicateurs de santé de la Guinée Bissau sont en amélioration depuis 2000. Ils restent cependant encore faibles comparativement aux autres pays de l'Union. L'espérance de vie est passée de 50 ans en 2000 à 58 ans en 2018. En 2018, la mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 81,5 pour 1 000 et le taux de mortalité maternelle se situait à 900 pour 100 000 naissances vivantes en 2014.

Les efforts du gouvernement ont permis d'améliorer les indicateurs et l'accès aux soins de santé pour les femmes enceintes et la réduction de la mortalité infantile. Selon l'OMS, le gouvernement est en voie de finaliser son Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018-2022 de façon à réorganiser le système de santé qui sera apte à fournir des services de santé inclusifs et intégrés pour sa population.

Le profil épidémiologique de la Guinée-Bissau est dominé par les maladies transmissibles (comme le VIH et autres maladies sexuellement transmissibles) et une augmentation des maladies non transmissibles et émergentes aggravées par un contexte défavorable. L'incidence du paludisme pour 1 000 personnes à risque était de 58,01 en 2017 selon la Banque mondiale. Il atteignait 295,28 en 2000. Néanmoins,

le paludisme demeure la principale source de décès des enfants. Pour la tuberculose, les indicateurs d'incidence de la maladie montrent une évolution maîtrisée, autour de 360 cas pour 100 000 habitants depuis 2005 selon l'OMS. L'hôpital national Simão Mendes, le plus grand hôpital du pays, et l'hôpital Raoul Follereau détectent environ 60 % des cas de tuberculose.

Le VIH/SIDA reste encore un défi majeur pour le pays. Selon les indicateurs de la Banque mondiale, la prévalence du VIH/Sida dans la population âgée de 15 à 49 ans était de 3,8 % en 2008 et de 3,5 % en 2018. La prévalence est plus élevée chez les femmes (1,4 % en 2018 de la population totale) que chez les hommes (0,9 % en 2018).

Courant 2012, une épidémie de choléra s'est déclarée en Guinée-Bissau et a continué à sévir en 2013. Les mutilations génitales féminines (excision) sont encore largement pratiquées et affectent lourdement le bien-être des femmes. La prévalence des mutilations génitales féminines est estimée à 44,9 % en 2014 par la Banque Mondiale.

## 1.7 Emploi

Selon les données de la Banque Mondiale et de l'Organisation Internationale du Travail, la population active, incluant les emplois informels, était estimée à 799 520 personnes en 2019 contre 619 191 personnes en 2010. 78,65 % des hommes de plus de 15 ans étaient économiquement actifs contre 65,84 % de femmes en 2019. 68,14 % des emplois étaient dans le secteur agricole en 2019.

En ce qui concerne le taux de chômage, il est stable depuis 2000, estimé à 2,5 % de la population active en 2019 par l'OIT. Le chômage affecte davantage les hommes (2,7 % de la population active masculine) que les femmes (2,21 % de la population active féminine).

Le gouvernement, avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT), a d'ailleurs mis en place un programme pays pour un travail décent en Guinée-Bissau sur la période 2012-2015.

Ce programme s'est fixé comme priorité de :

**i) contribuer au processus de modernisation** de l'administration dans un climat de dialogue social et de promotion de l'égalité du genre ;

**ii) promouvoir des emplois décents** pour les jeunes hommes et femmes, en particulier par la création d'entreprises et la formation professionnelle ;

**iii) renforcer et étendre le système de protection sociale**, en particulier pour les femmes de l'économie informelle, pour les enfants victimes des pires formes de travail et la prise en compte du VIH en milieu de travail.

## 1.8 Rappel des agregats principaux

L'IDH est développé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et fournit une mesure sommaire pour évaluer les progrès à long terme selon trois dimensions de base du développement humain : une vie longue et saine, l'accès à l'éducation et à un niveau de vie décent.

En 2018, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Guinée Bissau était de 0,461, positionnant le pays à la 178<sup>ème</sup> place sur 189 pays. Entre 2008 et 2018, la valeur de l'IDH de la Guinée-Bissau est passée de 0,413 à 0,461, soit une progression de 11,62 %.

En ce qui concerne l'indice de GINI, selon la Banque Mondiale, la Guinée-Bissau était à 50,7 en 2010, soit une dégradation de 15,1 points par rapport au niveau de 2002 (35,6).

S'agissant du PIB réel par habitant, il a progressé entre 2014 et 2017, passant de 253 706 FCFA à 281 441 FCFA, et atteint 290 529 FCFA en 2018. Cette évolution est expliquée par l'amélioration de l'environnement économique après les périodes de tensions politiques et militaires.

Tableau 3 .Evolution du PIB réel par habitant (En FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB réel par tête en FCFA	256 810,5	253 706,0	263 468,3	272 638,0	281 441,4	290 529,0
PIB réel PPA par tête	1 533,3	1 514,8	1 573,0	1 627,8	1 680,3	1 734,6

Source : FMI

Tableau 4 . Tableau récapitulatif

Milliards FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Economie nationale</b>						
PIB Nominal	560,5	681,1	737,8	853,6	836,0	850,2
PIB réel	641,9	681,1	718,3	752,1	777,4	812,3
Croissance du PIB réel	1,0	6,1	5,5	4,7	3,4	4,5
<b>Taux d'investissement (en % du PIB)</b>	17,0	15,0	18,1	18,1	14,5	15,6
<b>Taux d'inflation (en %)</b>	-1,0	1,5	1,5	1,0	0,3	0,2
<b>Balance des paiements</b>						
Exports de biens FOB	82,1	149,2	164,0	197,5	188,6	130,4
Imports de biens FOB	105,9	122,4	136,5	169,2	157,9	183,8
Solde biens	-23,8	26,8	27,5	28,3	30,7	-53,3
Solde services	-34,4	-55,9	-61,0	-69,8	-69,4	-74,0
<b>Balance courante</b>	3,1	12,4	10,0	2,3	-25	-56,8
<b>Finances publiques</b>						
Recettes et dons	106,0	124,9	112,2	143,7	128,6	130,0
Dépenses et prêts nets	122,3	176,3	152,3	155,4	164,3	165,8
Solde global base engagement	-16,3	-51,4	-40,1	-11,7	-35,7	-35,8
<b>Dettes publiques</b>						
Dettes intérieures	42,0	198,7	224,4	190,2	218,8	104,2
Dettes extérieures	146,9	153,5	168,1	237,4	264,7	370,9
Dettes publiques en % du PIB nominal	33,7	51,7	53,2	50,1	57,8	55,9
<b>Déficit budgétaire global dons compris</b>						
En valeur	-16,3	-51,4	-40,1	-11,7	-35,7	-35,8
En pourcentage du PIB nominal (%)	-2,9	-7,5	-5,4	-1,4	-4,3	-4,2

Source : : BCEAO, MEF

### 2.1 Evaluation du produit intérieur brut

#### 2.1.1 Niveau du PIB (en milliards de FCFA)

En 2019, le Produit Intérieur Brut (PIB) nominal de la Guinée-Bissau est estimé à 850,2 milliards de FCFA, alors qu'il était de 836,0 milliards de FCFA en 2018. La hausse du PIB en 2019 a été stimulée principalement par la consommation privée et les exportations de noix de cajou.

Selon les projections, le PIB serait en baisse en 2020 imputable aux conséquences néfastes de la pandémie de la COVID-19. Toutefois, il devrait rebondir en 2021 en lien avec la relance de l'activité économique attendue tant au plan national qu'international.

Tableau 5 .Produit intérieur brut (PIB) nominal de la Guinée-Bissau

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB à prix courant	560,5	681,1	737,8	853,6	836,0	850,2	798,6	1 176,6

Source : BCEAO

#### 2.1.2 Croissance du PIB réel (en %)

Le PIB est fortement dépendant des conditions économiques du marché de la noix de cajou. La croissance de 4,7% enregistrée en 2017 est essentiellement imputable à la production et à l'exportation de noix de cajou vers le Brésil (avec un prix favorable sur le marché international).

Le ralentissement de l'activité économique observé en 2018 (1,3 points de pourcentage) est dû en partie à la baisse des prix sur le marché international et à la dégradation de la production et des exportations. Ce ralentissement a également produit des effets dans le secteur tertiaire avec un impact négatif sur le sous-secteur du commerce. En 2019, le taux de croissance de PIB s'est élevé à 4,5 %, notamment grâce à la réduction des taxes à l'export sur les noix de cajou.

Avec 1038<sup>1</sup> cas recensés en mai 2020, le pays n'échappe pas à la crise sanitaire de la COVID-19. Les autorités bissau-guinéennes ont mis en place des mesures de restrictions pour freiner la propagation du virus. Il s'agit notamment de la

fermeture de frontières, de restaurants, de bars, de lieux des cultes et d'écoles, l'interdiction de rassemblements et de circulation des personnes et l'instauration d'un couvre-feu.

Si la totalité des conséquences sur l'économie du pays ne sont pas encore évaluées, le taux de croissance du PIB serait négatif en 2020 (-1,9 %) en raison de la baisse de la demande internationale de noix de cajou (90 % des exportations du pays) et des mesures de confinement. Pour 2021<sup>2</sup>, la croissance est estimée à 3,0 % par le FMI.

Avant la crise de la COVID-19, le taux de croissance du PIB réel de la Guinée Bissau était projeté à 5,6 % en 2020 contre 4,5 % en 2019 et 3,4 % en 2018. La croissance en 2019 est tirée par le secteur primaire avec une croissance de 7,1% contre 2,4% et 3,3% respectivement pour les secteurs secondaire et tertiaire. La croissance du secteur primaire ressortirait à 5,4% en 2020 alors que celles des secteurs secondaire et tertiaire seraient négatives.

<sup>1</sup> Ambassade de France

<sup>2</sup> FMI – Regional Economic Outlook, 2020

**Tableau 6 . Croissance du produit intérieur brut réel de la Guinée-Bissau (en %)**

Guinée-Bissau	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB réel par secteur						Est	Est	Proj
Secteur primaire	4,8	-8,4	8,6	4,3	3,9	1,3	7,1	5,4
Secteur secondaire	11,8	10,8	11,1	-14,8	8,2	4,0	2,4	-5,0
Secteur tertiaire	0,0	5,7	3,0	12,6	4,4	4,6	3,3	-6,0
PIB non marchand	3,2	16,2	6,4	-29,6	0,7	10,4	15,9	1,7
Droit et taxes	-19,2	7,1	12,9	-1,4	-2,8	9,4	-4,3	-26,1
<b>PIB réel</b>	<b>3,3</b>	<b>1,0</b>	<b>6,1</b>	<b>5,4</b>	<b>4,7</b>	<b>3,4</b>	<b>4,5</b>	<b>-1,9</b>

Source : BCEAO

### 2.1.3 Décomposition du PIB en structure (en %)

Au cours des cinq dernières années, la part du secteur primaire dans le PIB était en moyenne de 35,0 %. Selon les projections 2020, ce secteur contribuerait à 38,0 % du PIB. Le secteur secondaire, quant à lui, a contribué à hauteur de 12,6 % au PIB en 2019 contre 15,3 % cinq années plus tôt. En 2020, sa contribution se situerait à 12,2 %.

Quant au secteur tertiaire, sa contribution s'est accrue au cours des cinq dernières années en passant de 30,4% du PIB en 2015 à 37,5% du PIB 2019. Selon les projections, la contribution du secteur tertiaire ressortirait à 36,4% en 2020.

**Tableau 7 . Décomposition du PIB en structure (en %)**

Guinée-Bissau	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
						<b>Est</b>	<b>Est</b>	<b>Proj</b>
PIB total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur primaire	38,6	35,0	35,9	35,5	35,2	34,5	35,4	38,0
Secteur secondaire	13,3	14,6	15,3	12,4	12,8	12,9	12,6	12,2
Secteur tertiaire	32,0	32,4	30,4	38,0	38,7	38,4	37,5	36,4
PIB non marchand	10,0	11,6	11,6	7,7	7,4	7,9	8,8	9,1
Droits et taxes	6,0	6,4	6,8	6,4	5,9	6,3	5,7	4,3

Source: BCEAO

La tendance observée dans le secteur primaire est expliquée principalement par la progression du sous-secteur de l'agriculture.

Quant au secteur tertiaire, la situation s'explique par la bonne dynamique observée dans les sous-secteurs des télécommunications et des autres services.

### 2.2.1 PIB en volume, détail des secteurs

En 2019, la contribution du secteur primaire au PIB est estimée à 287,1 milliards de FCFA. L'apport de ce secteur au PIB est passé de 245,6 milliards de FCFA en 2013 et atteindra, selon les prévisions, 302,6 milliards de FCFA en 2020. Le secteur secondaire de manière générale a contribué à hauteur de 102,5 milliards de FCFA en 2019 contre 84,8 milliards de FCFA en 2013. La contribution de secteur ressortirait à 97,4 milliards de FCFA en 2020, en baisse de 5,0% par rapport à 2019.

Le secteur tertiaire, quant à lui, a contribué à hauteur de 304,6 milliards de FCFA en 2019. Entre 2013 et 2018, sa contribution est passée de 203,3 à 298,9 milliards de FCFA. Selon les prévisions, la contribution du secteur tertiaire devrait chuter de 4,7 en 2020 pour s'établir à 290,2 milliards de FCFA.

La croissance de la Guinée-Bissau en 2019 est portée par le secteur primaire. Le secteur primaire a progressé de 7,1% en 2019 après 1,3% en 2018. Cette accélération s'explique principalement les performances enregistrées dans le secteur agricole.

Le secteur secondaire a, quant à lui, augmenté de 2,4 % en 2019 contre 4,0 % l'année précédente. Ce ralentissement est lié principalement à la contraction de l'activité de construction (-4,3%).

Les sous-secteurs de l'industrie manufacturière et des industries de production d'eau et d'électricité ont maintenu des niveaux de croissance importants.

S'agissant du secteur tertiaire, sa contribution reste toujours importante malgré un léger ralentissement en 2019 de 0,9 point de croissance.

Tableau 8 . Ventilation sectorielle du PIB

Guinée -Bissau En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
						Est	Est	Proj
<b>Secteur primaire</b>	<b>245,6</b>	<b>225,0</b>	<b>244,4</b>	<b>254,9</b>	<b>264,7</b>	<b>268,1</b>	<b>287,1</b>	<b>302,6</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Pêche	245,6	225,0	244,4	254,9	264,7	268,1	287,1	302,6
<b>Secteur secondaire</b>	<b>84,8</b>	<b>93,9</b>	<b>104,3</b>	<b>88,9</b>	<b>96,2</b>	<b>100,1</b>	<b>102,5</b>	<b>97,4</b>
Industries extractives	3,2	3,6	3,3	2,8	2,9	3,0	3,0	2,8
Industrie Manufacturières	56,3	59,7	67,4	63,1	64,5	66,4	69,2	65,5
Electricité et Eau	5,8	8,4	1,1	8,2	8,2	8,7	9,2	9,7
Construction	19,5	22,2	32,4	14,9	20,6	22,0	21,1	19,4
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>203,3</b>	<b>207,7</b>	<b>207,2</b>	<b>273,3</b>	<b>290,8</b>	<b>298,9</b>	<b>304,6</b>	<b>290,2</b>
Commerce Restaurants et Hôtels	110,6	110,4	153,4	123,0	126,0	118,7	120,7	119,5
Transports et Communications	54,7	56,1	14,6	61,4	64,4	66,5	68,8	63,4
Banques, Assurances et autres Services	37,9	41,2	39,2	88,8	100,5	113,7	115,0	107,2
<b>PIB non marchand</b>	<b>63,8</b>	<b>74,2</b>	<b>78,9</b>	<b>55,5</b>	<b>55,9</b>	<b>61,7</b>	<b>71,5</b>	<b>72,7</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>572,0</b>	<b>567,8</b>	<b>602,4</b>	<b>662,8</b>	<b>696,3</b>	<b>715,7</b>	<b>740,8</b>	<b>724,5</b>
<b>Administration publique</b>	<b>63,8</b>	<b>74,2</b>	<b>78,9</b>	<b>55,5</b>	<b>55,9</b>	<b>61,7</b>	<b>71,5</b>	<b>72,7</b>
<b>Droits et taxes</b>	<b>38,4</b>	<b>41,1</b>	<b>46,4</b>	<b>45,8</b>	<b>44,5</b>	<b>48,7</b>	<b>46,6</b>	<b>34,4</b>
<b>PIB Total</b>	<b>635,8</b>	<b>641,9</b>	<b>681,3</b>	<b>718,3</b>	<b>752,1</b>	<b>777,4</b>	<b>812,3</b>	<b>797,2</b>

Source : BCEAO

## 2.2.2 PIB en composition

Le **secteur primaire** a connu des évolutions favorables ces dernières années. Ces tendances s'expliquent par la mise en place du Programme National d'Investissement Agricole (PINA) pour lequel le gouvernement a reçu un financement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant de 10 milliards de FCFA. Ces actions, combinées à la hausse de la production de noix de cajou, ont fortement soutenu la croissance du secteur primaire. Toutefois, le secteur primaire a connu un repli en 2018 à cause notamment de l'effondrement des prix de noix de cajou et de la baisse de la production.

S'agissant du **secteur secondaire**, les bonnes performances sont attribuables au sous-secteur des industries manufacturières qui bénéficie de l'amélioration de la production de l'électricité et de l'eau.

Quant au **secteur tertiaire**, son ralentissement est lié aux difficultés du secteur du transport et du commerce. Le recul du commerce résulte des problèmes liés à la commercialisation de la noix de cajou imputables à la baisse des prix internationaux.

**Tableau 9 . Part des secteurs et sous -secteurs dans le PIB (%)**

Guinée -Bissau	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
						Est	Est	Proj
<b>Secteur primaire</b>	<b>38,6</b>	<b>35,0</b>	<b>35,9</b>	<b>35,5</b>	<b>35,2</b>	<b>34,5</b>	<b>35,4</b>	<b>38,0</b>
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Pêche	38,6	35,0	35,9	35,5	35,2	34,5	35,4	38,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>13,3</b>	<b>14,6</b>	<b>15,3</b>	<b>12,4</b>	<b>12,8</b>	<b>12,9</b>	<b>12,6</b>	<b>12,2</b>
Industries extractives	0,5	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Industrie Manufacturières	8,9	9,3	9,9	8,8	8,6	8,5	8,5	8,2
Electricité et Eau	0,9	1,3	0,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Construction	3,1	3,5	4,8	2,1	2,7	2,8	2,6	2,4
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>32,0</b>	<b>32,4</b>	<b>30,4</b>	<b>38,0</b>	<b>38,7</b>	<b>38,4</b>	<b>37,5</b>	<b>36,4</b>
Commerce, Restaurants et Hôtels	17,4	17,2	22,5	17,1	16,7	15,3	14,9	15,0
Transports et Communications	8,6	8,7	2,1	8,5	8,6	8,6	8,5	8,0
Banques, Assurances et autres Services	6,0	6,4	5,8	12,4	13,4	14,6	14,2	13,5
<b>PIB non marchand</b>	<b>10,0</b>	<b>11,6</b>	<b>11,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,4</b>	<b>7,9</b>	<b>8,8</b>	<b>9,1</b>
<b>PIB marchand</b>	<b>90,0</b>	<b>88,4</b>	<b>88,4</b>	<b>92,3</b>	<b>92,6</b>	<b>92,1</b>	<b>91,2</b>	<b>90,9</b>
<b>Administration publique</b>	<b>10,0</b>	<b>11,6</b>	<b>11,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,4</b>	<b>7,9</b>	<b>8,8</b>	<b>9,1</b>
<b>Droits et taxes</b>	<b>6,0</b>	<b>6,4</b>	<b>6,8</b>	<b>6,4</b>	<b>5,9</b>	<b>6,3</b>	<b>5,7</b>	<b>4,3</b>
<b>PIB Total</b>	<b>100,0</b>							

Source: BCEAO

## 2.2.3 PIB par composante

Du côté de la demande interne, la croissance en 2019 est principalement tirée par la consommation privée avec une contribution de 4,7%. Les investissements privé et public ont contribué faiblement à la croissance en 2019.

S'agissant de la demande extérieure, sa contribution à la croissance est passée de 7,8 % en 2018 à -0,2 % en 2019.

**Tableau 10 . Ventilation du PIB en fonction des dépenses (en milliards de FCFA)**

Prix constants	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>1. Demande interne</b>	<b>627,7</b>	<b>644,6</b>	<b>718,8</b>	<b>765,1</b>	<b>810,9</b>	<b>822,5</b>	<b>878,5</b>	<b>911,6</b>
<b>Consommation totale</b>	<b>524,5</b>	<b>537,1</b>	<b>608,4</b>	<b>644,0</b>	<b>662,7</b>	<b>669,5</b>	<b>722,7</b>	<b>760,5</b>
Privée	448,3	445,5	504,9	522,9	536,8	539,5	576,3	601,3
Publique	76,3	91,7	103,5	121,1	125,9	130,0	146,5	159,2
<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>	<b>103,2</b>	<b>107,5</b>	<b>110,3</b>	<b>121,1</b>	<b>148,2</b>	<b>153,0</b>	<b>155,7</b>	<b>151,2</b>
<b>2. Demande extérieure totale</b>	<b>-2,4</b>	<b>-15,6</b>	<b>-29,1</b>	<b>-48,1</b>	<b>-59,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>-3,0</b>	<b>-92,0</b>
<b>3. Variation des stocks PIB</b>	<b>10,5</b>	<b>12,9</b>	<b>-8,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>-43,9</b>	<b>-63,2</b>	<b>-22,5</b>
	<b>635,8</b>	<b>641,9</b>	<b>681,3</b>	<b>718,3</b>	<b>752,1</b>	<b>777,4</b>	<b>812,3</b>	<b>797,2</b>

Source : BCEAO

**Tableau 11 . Contribution à la croissance des postes de dépense**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>En %</b>								
<b>1. Demande interne</b>	-1,8	2,6	11,5	6,8	6,4	1,5	7,2	4,1
<b>Consommation totale</b>	-0,2	2,0	11,1	5,2	2,6	0,9	6,8	4,6
Privée	-0,4	-0,4	9,3	2,6	1,9	0,4	4,7	3,1
Publique	0,2	2,4	1,8	2,6	0,7	0,5	2,1	1,6
<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>	-1,6	0,7	0,4	1,6	3,8	0,6	0,4	-0,6
<b>2. Demande extérieure totale</b>	3,5	-2,1	-2,1	-2,8	-1,6	7,8	-0,2	-11,0
<b>3. Variation des stocks</b>	1,6	0,4	-3,3	1,4	0,0	-6,0	-2,5	5,0
<b>PIB</b>	3,3	1,0	6,1	5,4	4,7	3,4	4,5	-1,9

Source : BCEAO

## Perspectives

La croissance du **secteur primaire** devrait passer de 7,1% en 2019 à 5,4 % en 2020, soit une décélération de 1,7 point. Malgré cette décélération, le secteur devrait limiter la contraction du PIB de la Guinée-Bissau en 2020. La croissance du secteur primaire, dans un contexte marqué par l'impact négatif de la crise sanitaire actuelle sur l'activité, serait liée à l'efficacité des investissements du programme « Terra Ranka<sup>3</sup> ». La mise en œuvre d'innovations dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement soutiendrait le secteur primaire. Les actions envisagées sont les suivantes :

- (i) L'augmentation et la diversification de la production agricole par la modernisation et la diversification des cultures ;
- (ii) Le renforcement de la production sous irrigation ;
- (iii) L'assurance du système de production et d'intensification animale.

Le **secteur secondaire** serait en repli de 5,0 % en 2020 après une hausse de 2,4 % en 2019. Le secteur a progressé en moyenne de 4,9% au cours de trois dernières années. Ce secteur a bénéficié des effets des grands projets d'infrastructures et d'énergie. En effet, la Guinée Bissau a reçu des soutiens de la part de la Banque Mondiale et de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Ces soutiens portent essentiellement sur les infrastructures routières et énergétiques.

Quant au **secteur tertiaire**, il devrait se contracter de 6,0 % en 2020 après une croissance moyenne de 4,1 % enregistrée sur la période 2017-2019. Cette croissance est imputable à l'évolution particulièrement favorable des activités liées aux télécommunications et aux réformes de l'administration publique. S'agissant des télécommunications. Le pays a reçu un prêt de la Banque Mondiale de 31 millions USD pour le développement du câble sous-marin optique. Ce crédit est complété par un financement de 8 millions apporté par un consortium composé du gouvernement Bissau-guinéen et des opérateurs de télécommunications établis dans le pays.

**Du côté de la demande**, la consommation finale devrait augmenter de 5,2 % en 2020 contre 7,9% en 2019. Sa contribution à la croissance du PIB devrait passer de 6,8 à 4,6 points de pourcentage entre 2019 et 2020. En revanche, les investissements seraient en léger repli en 2020 avec une contribution à la croissance négative (-0,6 point). Sur la période 2017-2019, les investissements ont augmenté en moyenne de 9,1%. Selon le budget de 2018, il était prévu que les investissements soient en moyenne 7,39 % plus élevés (2019-2023), l'accent étant mis sur la formation brute de capital fixe essentiellement tirée par les investissements du secteur privé qui devraient connaître une croissance moyenne de 8,9 % sur cinq ans. Ces performances seront liées au développement des infrastructures routière, énergétique et de télécommunications.

<sup>3</sup> Plan opérationnel et stratégique 2015-2020 mis en place par le gouvernement dans le but d'atteindre des objectifs de gouvernance, de paix, d'infrastructures, d'aménagement urbain, de développement humain et de biodiversité.

La Guinée-Bissau a adopté en 2015, un nouveau cadre de référence de sa politique de développement pour la prochaine décennie : la vision Guinée-Bissau

en 2025. La première phase de ce plan est connue sous le nom de « Terra Ranka, 2015-2020 ».

### 3.1 réalisations et achèvement récents

#### 3.1.1 Présentation du plan national de développement

La vision Guinée-Bissau 2025 consiste à :

- i) Une transformation économique et sociale en profondeur ;
- ii) La préservation de la biodiversité unique du pays ;
- iii) Un renforcement de l'identité commune.

Ainsi en 2025, la Guinée-Bissau devrait entamer sa transition vers une société prospère, solidaire et respectueuse de la biodiversité. Le plan « Terra Ranka » vise essentiellement les objectifs suivants :

- i) Le maintien de la stabilité politique ;
- ii) La mise en œuvre de réformes de l'administration publique et l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- iii) Le renforcement des capacités institutionnelles ;
- iv) La mise en place d'une politique de diversification de l'économie en particulier l'agriculture ;
- v) Renforcer les investissements sur les infrastructures.

L'ensemble des projets est évalué à un coût global de 1305 milliards de FCFA. Des avancées significatives liées au contexte sécuritaire du pays et la stabilité politique devraient s'accompagner du retour des bailleurs de fonds.

Dans le cadre des mécanismes de suivi de mise en œuvre du plan national de développement, des comités interministériels sont mis en place pour superviser son avancement et suivre de façon précise les chantiers transversaux nécessitant une bonne synergie entre les administrations. Pour mener à bien ce suivi, un bureau de suivi-évaluation du plan est logé à la primature. Il assure un rôle de suivi, d'assistance aux différents acteurs, d'impulsion et également d'alerte.

#### 3.1.2 Réformes récentes liées au plan national de développement

Des réformes ont été menées pour aider le pays à atteindre les objectifs du plan national de développement. Il s'agit de réformes destinées à renforcer les infrastructures publiques, l'énergie, l'eau et l'assainissement. Le tableau ci-après résume quelques projets relatifs à ces secteurs.

Tableau 12 . Projets structurants liés au plan national de développement

Projet	Donateurs	Type	Situation
Programme eau, assainissement et hygiène	PNUD et UNICEF	Don	En cours
Projet de renforcement des capacités de production d'énergie électrique grâce à un combustible thermique 15 MW	BOAD	Prêt	En cours
Projet d'appui au développement économique des régions du Sud	FIDA	Don/ Prêt	En cours
Projet d'éducation de qualité pour tous	BM	Don	En cours
Projet de construction de la route Buba Catio	BOAD	Prêt	En cours

Source : MEF

## 3.2 Réalisations à venir

Dans le but de poursuivre les réformes déjà en cours, de nouveaux projets ont été lancés en 2019. Ces projets concernent essentiellement l'électrification et la construction de routes.

Tableau 13 . Projets structurants à venir liés au plan national de développement

Projet	Donateurs	Type	Situation
Projets 14 emplacements dans l'OMVG	BOAD	Prêt	Démarrage deuxième trimestre 2019
Projet de développement du système de distribution d'électricité dans la ville de Bissau	BAD	Don/Prêt	En préparation
Projet de construction de Route Bissau-Safim	République populaire de Chine	Don	En préparation
Projet d'aménagement de la route Boke-Quebo	BAD	Don/Prêt	En préparation

Source : MEF

### 4.1 Éléments structurels

#### 4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit  $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$  (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de

déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de l'UEMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

#### 4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

##### Membres

Les huit (8) États membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

##### Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des États membres de l'UEMOA.

##### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des États membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

##### Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la

supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;

- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste<sup>4</sup>.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des États membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

#### 4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des États membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

<sup>4</sup> Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de  $\pm$  un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement<sup>5</sup>). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets

sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,00 % et 4,00 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

### **Offre de monnaie**

Cette partie synthétise les statistiques monétaires de la BCEAO et des banques de la Guinée Bissau. Elle présente la situation des avoirs extérieurs nets, du crédit intérieur composé du crédit à l'Etat et du crédit à l'économie en fin décembre de chaque année.

Les actifs extérieurs nets sont passés de 233,7 milliards de FCFA en 2018 à 217,5 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 7,0 %. Cette baisse est liée à la dégradation des exportations de noix de cajou et la baisse des prix.

Les actifs nationaux s'élevaient à 197,73 milliards de FCFA à fin décembre 2019, contre 173,04 milliards de FCFA en 2018.

<sup>5</sup> La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

Tableau 14 . Situation monétaire

En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Actifs extérieurs nets</b>	94,03	153,40	168,56	202,19	224,46	233,72	217,52
Banque centrale	56,39	120,26	159,53	153,12	176,22	169,75	182,38
Dans les banques	37,64	33,14	9,02	49,07	48,23	63,96	35,14
<b>Créances intérieures</b>	94,29	117,72	150,94	167,56	163,98	173,04	197,73
<b>Créances nettes sur l'Administration Centrale</b>	21,44	36,82	94,08	111,33	63,57	70,00	58,84
BCEAO	27,21	24,73	27,97	37,66	37,10	43,85	42,65
Banques	-5,77	12,08	66,11	73,67	26,47	26,16	16,19
<b>Créances sur les autres secteurs</b>	72,84	80,91	56,87	56,23	100,42	103,03	138,89
BCEAO	2,97	2,83	2,82	3,01	3,22	4,08	4,63
Banques	69,87	78,08	54,05	53,22	97,19	98,95	134,25
<b>Offre de monnaie (M2)</b>	161,79	240,71	306,16	334,76	344,18	365,03	365,96
<b>Devises en circulation</b>	90,956	151,417	194,616	224,153	227,144	234,913	235,263
<b>Total Dépôts transférables</b>	48,62	59,37	79,62	79,99	78,31	84,21	74,29

Source : BCEAO

## 4.2 Système bancaire

### 4.2.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire reste peu développé, il comprend cinq banques qui ont une couverture très limitée. Le taux de bancarisation reste bas (autour de 15 %) en incluant la microfinance. Cette situation limite fortement l'accès aux services financiers pour de larges franges de la population.

Ce système bancaire doit relever plusieurs défis pour éviter une crise similaire à celle de 2015. A l'époque, le gouvernement a procédé au transfert à l'Etat du portefeuille de prêts improductifs de deux banques

commerciales, pour un montant de 34 milliards FCFA soit 5,6 % du PIB. Ces deux banques représentaient alors environ 50 % du bilan et 55 % des comptes du système bancaire du pays.

Les autorités ont porté devant les tribunaux la décision de sauvetage des banques et la procédure judiciaire est en cours. En 2016, la commission bancaire de l'UEMOA a demandé que la partie non garantie des portefeuilles des prêts soit entièrement provisionnée par les deux banques.

Tableau 15. Données agrégées des établissements de crédit

ACTIF	2017 2018	
	Millions de francs CFA	
Caisse, Banque Centrale, CCP	13547	9116
Effets publics et valeurs assimilées	54562	43901
Créances interbancaires et assimilées	22010	12138
Créances sur la clientèle	65452	80021
Obligations et autres titres à revenu fixe	4389	9085
Actions et autres titres à revenu variable	54	54
Actionnaires ou associés	0	0
Autres actifs	5388	6171
Comptes de régularisation	1549	1770
Participations et autres titres détenus à long terme	83	80
Parts dans les entreprises liées	0	0
Prêts subordonnés	0	0
Immobilisations incorporelles	594	664
Immobilisations corporelles	5125	5864
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>172753</b>	<b>168864</b>
<b>PASSIF</b>		
Banques Centrales, CCP	0	0
Dettes interbancaires et assimilées	59800	51242
Dettes à l'égard de la clientèle	97465	102950
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres passifs	7247	9094
Comptes de régularisation	1463	747
Provisions	3205	2921
Emprunts et titres subordonnés	387	104
Capitaux propres et ressources assimilées	3186	1806
Capital souscrit	26478	26478
Primes liées au capital	0	0
Réserves	1533	1738
Ecarts de réévaluation	0	0
Provisions réglementées	0	0
Report à nouveau (+/-)	-22583	-25768
Résultat de l'exercice (+/-)	-2242	-642
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>172753</b>	<b>168864</b>

Source : BCEAO

Entre 2017 et 2018, le total de l'actif des banques en Guinée-Bissau est passé de 173 milliards de FCFA à 169 milliards, baisse liée notamment à une diminution des créances interbancaires et assimilées. Le secteur bancaire de la Guinée-Bissau a connu un résultat négatif en 2017 et 2018, mais la situation s'est améliorée entre les deux années passant de -2,2 milliards à -0,6 milliard de FCFA.

Le taux créditeur est en légère baisse sur l'année 2019. Il s'élevait à 4,61 % en 2019 contre 4,62 % en 2018. Le taux débiteur a aussi baissé, passant de 9,23 % en 2018 à 8,48 % en 2019. Les taux débiteurs longs (maturité plus de 10 ans) ont connu une baisse significative passant de 7,76 % en 2015 à 3% en 2016 et 2017. Ils sont remontés en 2018 et ont atteint 6,02% en 2019.

**Tableau 16. Taux débiteurs et créditeurs pratiqués en Guinée Bissau**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Taux d'intérêt débiteur</b>							
inf ou égale à 1 mois	9,68	11,48	11,06	8,71	9,31	9,25	8,22
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	9,9	9,45	9,12	8,01	7,83	9,29	9,54
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	9,85	9,48	9,46	8,81	10,34	9,54	9,39
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	9,36	9,06	8,47	9,09	7,86	8,56	7,31
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	9,09	9,26	10,09	10,59	8,99	10,16	9,49
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,97	9,35	9,83	10,56	9,08	9,04	8,19
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	8,71	5,89	8,73	8,36	8,43	9,20	7,53
Plus de 10 ans	3,1	7,56	7,76	3	3	3,65	6,02
<b>Total</b>	<b>9,3</b>	<b>9,32</b>	<b>9,72</b>	<b>9,12</b>	<b>9,35</b>	<b>9,23</b>	<b>8,48</b>
<b>Taux créditeur</b>							
inf ou égale à 1 mois	4,75	4,8	4,81	4,32	3,07	3,24	2,67
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	4,7	4,55	4,71	4,74	3,95	5,15	5,33
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	3,69	4,33	4,15	3,62	3,42	3,97	3,71
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	4,53	3,66	3,33	3,5	2,83	4,01	4,04
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	4,56	4,5	3,25	3,62	3,34	5,07	5,25
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,31	4,5	3,52	5,27	5,88	5,65	3,99
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	5					4,96	4,68
Non déterminée	4,25	3,64	3,5	3,66	4,36	2,70	
<b>Total</b>	<b>4,71</b>	<b>4,64</b>	<b>4,54</b>	<b>4,24</b>	<b>4,07</b>	<b>4,62</b>	<b>4,61</b>

Source : BCEAO , Rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA 2019

## **Microfinance**

En décembre 2019, la Guinée-Bissau comptait 6 institutions de microfinance (IMF) à travers tout le pays, moins de 2 % des établissements de ce type dans l'UEMOA. Le réseau d'IMF comptait 10 638 clients et 6 points de services.

L'encours de crédits des IMF était de 74 millions FCFA en décembre 2019 et celui des dépôts de 93 milliards FCFA. L'encours de crédit a diminué de 29 % par rapport à 2018 à l'instar de l'encours des dépôts qui a reculé de 6,2 %.

## **4.2.2 Marchés financiers**

### **BRVM**

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créance (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres ; alors que ceux des titres publics par syndication, des obligations privées et des actions sont quant à eux régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR).

### **BRVM : Présentation et rôles**

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

## **Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM**

Depuis 2016, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives qui s'accroissent jusqu'en 2018 puis un ralentissement en 2019. Il a reculé de -3,8 % en 2016 à -16,81% en 2017 et -29,14 % en 2018. Toutefois, la baisse s'est ralentie en 2019 pour atteindre -3,4 %.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et boisson ainsi que l'agro-Industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement. La baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2019, l'Indice BRVM Composite est passé de 172,2 le 31/12/2018 à 159,2 le 31/12/2019. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 845 milliards de FCFA à fin 2018 à 4 741 milliards de FCFA à fin 2019, soit une baisse de 2 %.

La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA de transactions en 2018 et 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 4 233 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 444 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

**Tableau 17. Evolution du marché financier de la BRVM**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Indices BRVM 10</b>	246	268	290	262	220	154	149
<b>Indices BRVM composite</b>	232	258	304	292	243	172	159
<b>Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA</b>	6 706	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973
<b>Marché Actions</b>	5 634	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741
<b>Marché Obligations</b>	1 073	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233
<b>Nombre de sociétés cotées</b>	37	38	39	43	45	45	46

Source : BRVM

La BRVM, depuis la création en 1998 n'a accueilli aucune société Bissau-guinéenne. Il n'existe pas de sociétés cotées ni d'émissions obligataires en bourse.

#### 4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

#### Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce

titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA<sup>6</sup> ;

- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;

- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale<sup>7</sup>;

- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional<sup>8</sup>.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

<sup>6</sup> Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

<sup>7</sup> Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

<sup>8</sup> L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

## Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de

la culture financière au sein de l'UEMOA ;

- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

### 4.3 Taux d'inflation

Le tableau ci-après présente les taux d'inflation de la Guinée-Bissau et dans l'UEMOA. L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, est projetée à 1,8 % en 2020, soit moins que le plafond de 3 % de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

(UEMOA). Entre 2016 et 2017, l'inflation a été portée principalement par les prix du logement, de l'eau, de l'énergie. Cependant, les prix des aliments et des boissons et les prix des services de santé ont progressé plus faiblement.

Tableau 18. Evolution du taux d'inflation en Guinée-Bissau et dans l'UEMOA (%)

Inflation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Guinée-Bissau	-1,0	1,5	1,5	1,0	0,3	0,2	1,8
UEMOA	-0,1	1,0	0,3	1,0	1,2	-0,8	1,8

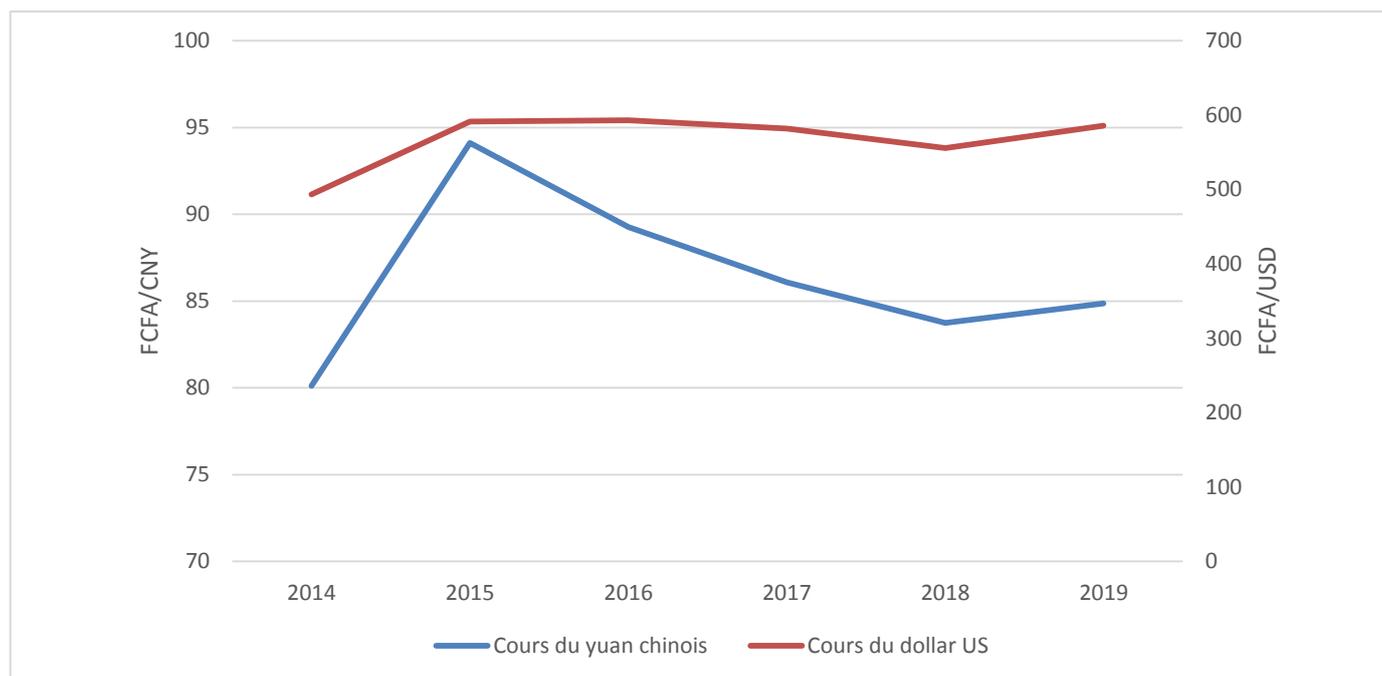
Source : BCEAO

#### 4.4 Taux de change

En raison de son appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA, la Guinée-Bissau applique un régime de change sans restriction à tous les paiements et transferts se rapportant à des transactions internationales. La monnaie commune de l'UEMOA est le FCFA (qui est indexé sur l'euro de 1 euro = 655,957 FCFA).

Le Yuan se classe désormais au troisième rang des monnaies les plus utilisées pour le commerce international. L'inclusion du Yuan dans les DTS (Droits de Tirage Spéciaux) devrait générer davantage de confiance dans la monnaie chinoise et favoriser son internationalisation. Le gouvernement de la Guinée-Bissau cherche à renforcer ses relations avec la Chine dans le but de développer son commerce extérieur.

Figure 3 . Evolution des taux de change du dollar US et du Yuan Chinois par rapport FCFA



Source : BCEAO

#### 4.5 Réserves étrangères

Les avoirs officiels de réserve de la Guinée Bissau se sont établis à 18,176 millions de FCFA en 2019, dont 14,461 millions de DTS, 2,901 de position de réserves au FMI et 0,814 de monnaies étrangères. Les avoirs officiels de réserve s'établissaient à 20,767 millions de FCFA en 2018.

Les DTS sont des avoirs de réserve internationaux que le FMI a créés pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les DTS sont alloués aux pays membres en proportion de leurs quotes-parts respectives.

**Tableau 19 . Tableau des réserves de la Guinée Bissau**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Avoirs officiels de réserve	9,152	11,034	11,197	15,523	17,896	20,767	18,176
Or Monétaire	0	0	0	0	0	0	0
Monnaies Etrangères	0,161	0,397	0,402	0,643	1,969	1,666	0,814
Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles	0	0	0	0	0	0	0
Position de réserve au FMI	-0,086	0,944	0,456	3,822	2,027	3,573	2,901
Avoirs en DTS	9,077	9,693	10,339	11,059	13,9	15,528	14,461

Source : BCEAO

### 5.1 Balance des paiements

Le solde du compte courant de la balance des paiements s'est fortement détérioré depuis 2015. Il est passé de 12,4 milliards FCFA en 2015 à -56,8 milliards FCFA en 2019.

En cause notamment, la baisse du prix de la noix de cajou à l'export, principale source de revenus du pays.

Tableau 20. Balance des paiements de la Guinée Bissau (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>a- Compte des transactions courantes (1+2+3)</b>	12,4	10,0	2,3	-25,0	-56,8
<b>1-Biens et services</b>	-29,1	-33,5	-41,5	-38,7	-127,3
<b>Balance des biens</b>	26,8	27,5	28,3	30,7	-53,3
Exportations de biens FOB	149,2	164,0	197,5	188,6	130,4
Importations de biens FOB	-122,4	-136,5	-169,2	-157,9	-183,8
Importations de biens CAF	-148,5	-165,7	-205,4	-191,6	-223,0
<b>Balance des services</b>	-55,9	-61,0	-69,8	-69,4	-74,0
<b>2-Revenu primaire</b>	15,1	17,6	8,4	-28,4	12,1
<b>3-Revenu secondaire</b>	26,4	25,9	35,4	42,1	58,4
Administrations publiques	6,5	1,4	9,6	10,2	14,8
Autres secteurs	19,9	24,5	25,8	31,9	43,6
<b>b- Compte de capital (4+5)</b>	35,4	29,6	60,6	23,4	45,8
<b>4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers</b>	0,0	0,0	-0,7	-0,4	0,0
<b>5- Transferts de capital</b>	35,4	29,6	61,3	23,8	45,8
<b>c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)</b>	47,8	39,6	62,8	-1,6	-11,0
<b>d- Compte financier (6+7+8+9)</b>	4,1	-6,8	42,7	-19,6	-4,5
<b>6- Investissement direct</b>	-9,6	-14,0	-8,9	-11,6	-17,3
<b>7- Investissements de portefeuille</b>	-5,0	-10,8	-8,5	-18,2	-9,0
<b>8- Dérivés financiers</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>9- Autres investissements</b>	18,7	18,0	60,1	10,3	21,8
<b>e- Erreurs et omissions nettes</b>	-7,8	-12,5	-8,9	-4,0	-9,0
<b>f- Solde global (a+b-d+e)</b>	35,8	33,8	11,2	13,9	-15,5
<b>g- Ecart d'évaluation</b>	-20,6	-0,2	11,1	-7,1	0,0
<b>h- Variation des avoirs extérieurs nets</b>	-15,2	-33,6	-22,3	-6,8	15,5
Balance courante hors dons/PIB (%)	1,0	1,1	-0,1	-2,6	-6,6

Source : BCEAO

Les importations du pays pèsent aussi fortement sur la balance des biens et services à cause de la faible industrialisation de l'économie. Les importations sont essentiellement composées de biens alimentaires, de biens d'équipements, de biens intermédiaires et de matières premières.

### 5.2.1. Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEi) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %,

en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, d'une « Stratégie régionale de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA » et d'un « Cadre logique pour la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est d'aider les Etats membres à augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

### • Le Tarif Extérieur Commun

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

(i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune

basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

(ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

### • Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEi, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans<sup>9</sup>;

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires

- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;

- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

### 5.2.2 Echanges régionaux en valeur

Les échanges de la Guinée-Bissau avec les pays de l'UEMOA sont relativement faibles. Les exportations de la Guinée-Bissau vers les sept autres pays se sont élevées à 5 milliards de FCFA en 2017, soit 3 % des exportations totales du pays.

Les exportations de la Guinée Bissau en direction de l'UEMOA ont diminué entre 2013 et 2018, passant de 19,1 à 5,4 milliards de FCFA, soit une baisse supérieure à 50 %.

**Tableau 21. Exportations vers les pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Bénin</b>	0,7	0,2	0	0	0,2	0,0
<b>Burkina Faso</b>	0	0	0	0	0	0,0
<b>Côte d'Ivoire</b>	2,1	0	0	0	0	0,0
<b>Mali</b>	6,3	8,9	0	0,6	0	1,1
<b>Niger</b>	0	0	0	0	0	0,0
<b>Sénégal</b>	3,6	3,7	3,8	3,9	6	3,9
<b>Togo</b>	6,3	0	0	0	0	0,0
<b>Total</b>	19,1	12,9	3,8	4,5	6,4	5,0

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2018

<sup>9</sup> Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Le premier partenaire de la Guinée-Bissau dans la sous-région est le Sénégal.

Les exportations vers les autres pays d'Afrique de l'Ouest ont fortement baissé en 2018. Elles sont passées de 1,3 milliard de FCFA en 2017 à 19 millions de FCFA en 2018. Le Cap Vert est le premier partenaire parmi les pays de la CEDEAO (hors UEMOA) en 2018.

**Tableau 22. Exportations vers l'Afrique (en milliards de FCFA)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>UEMOA</b>	19,1	12,9	3,8	4,5	6,4	5,0
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	0,0	0,2	0,0	4,1	1,3	0,0
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>AFRIQUE</b>	19,2	13,1	3,8	8,6	7,7	5

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2018

En ce qui concerne le commerce régional, la balance commerciale de la Guinée-Bissau est déficitaire. Les importations en provenance des pays de l'UEMOA ont augmenté entre 2017 et 2018, passant de 40,4 milliards de FCFA à 51,7 milliards de FCFA. Parmi les pays de l'UEMOA, le Sénégal est de loin le premier fournisseur du pays.

**Tableau 23. Importations en provenance des pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Bénin</b>	0	0,1	0	0	0	0,2
<b>Burkina Faso</b>	0	0	0	0	0	0,0
<b>Côte d'Ivoire</b>	0,2	0,4	0,5	1,3	0,6	1,0
<b>Mali</b>	0,4	0,2	0,1	0	0,3	0,3
<b>Niger</b>	0	0	0	0	0	0,0
<b>Sénégal</b>	46,9	52,8	48,1	35,6	39,3	49,9
<b>Togo</b>	0	0	1,3	0,4	0	0,4
<b>Total</b>	47,6	53,7	50,3	37,4	40,4	51,7

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2018

Quant aux importations en provenance des autres pays d'Afrique de l'Ouest, elles sont plutôt en recul. Elles sont passées de 4,3 milliards de FCFA en 2017 à 3,9 milliards de FCFA en 2018.

**Tableau 24. Importations en provenance d'autres pays africains (en milliards de FCFA)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>UEMOA</b>	47,6	53,7	50,3	37,4	40,4	51,7
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	2,4	3,2	4,2	10,0	4,3	3,9
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	1,2	0,8	1,6	3,5	1,2	1,5
<b>AFRIQUE</b>	51,2	57,7	56,1	50,9	45,9	57

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2018

### 5.2.3 Echanges régionaux en valeur et par partenaire

Au sein de l'UEMOA, la Guinée-Bissau représentait 2,1 % des importations et 0,2 % des exportations en 2018. Le Sénégal est de loin son premier partenaire en termes d'importations et d'exportations.

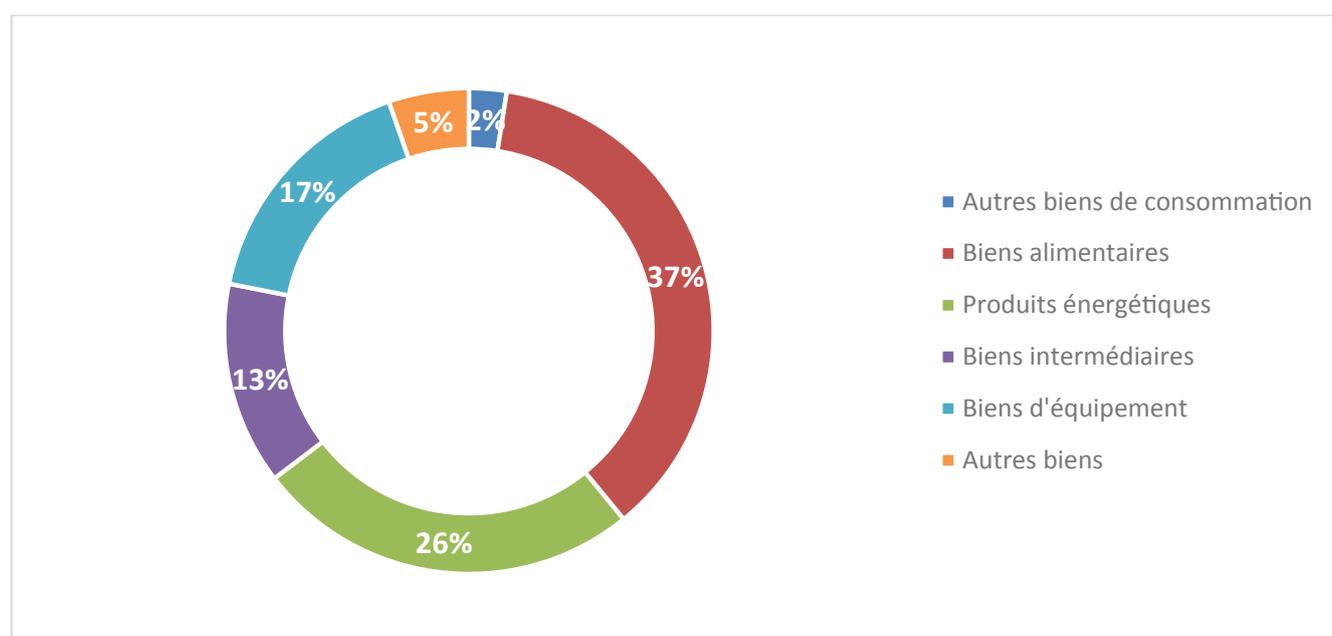
**Tableau 25. Structure des échanges intra-communautaires en 2018 (en millions de FCFA)**

		Importateurs								
		Bénin	Burkina	Côte	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Exportateurs	Bénin		6 820,2	7 083,6	203,8	73 390,3	56 533,6	518,6	17 171,4	161 721,5
	Burkina	2 818,5		13 750,2	26,4	11 313,9	12 489,1	5 905,1	34 750,8	81 053,9
	Côte	34 716,6	348 326,8		958,7	320 507,3	59 606,2	68 838,8	53 347,2	886 301,6
	Guinée-Bissau	21,7	0,0	0,0		1 065,1	0,0	3 914,7	0,0	5 001,4
	Mali	20 088,4	49 389,0	58 323,4	263,2		19 233,8	126 079,6	7 280,4	280 657,9
	Niger	15 162,9	15 638,1	4 885,7	9,6	43 523,0		1 111,3	12 663,5	92 994,1
	Sénégal	12 062,0	39 155,6	75 205,1	49 881,0	401 119,0	9 082,9		11 740,9	598 246,5
	Togo	154 521,3	100 679,5	46 242,9	392,7	36 716,8	45 912,0	5 487,6		389 952,8
	UEMOA	239 391,4	560 009,1	205 490,9	51 735,4	887 635,3	202 857,6	211 855,6	136 954,3	2 495 929,7

Source : BCEAO - BALANCE DES PAIEMENTS ET POSITION EXTERIEURE GLOBAL, Guinée Bissau 2018

La Guinée-Bissau exporte essentiellement de l'anacarde vers ses partenaires de l'UEMOA. Elle importe principalement des pays de l'UEMOA des produits alimentaires, des produits pétroliers, des biens d'équipement et des biens intermédiaires.

**Figure 4. Structure des importations en provenance des autres pays de l'Union en 2018**



Source : BCEAO - Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA en 2018

### 5.3.1 Politique commerciale

La Guinée-Bissau est membre de l'OMC depuis le 31 mai 1995 et membre du GATT depuis le 17 mars 1994. Les marchandises sont sous régime douanier, tant à l'importation qu'à l'exportation, et doivent faire l'objet d'une déclaration en douane, conformément au modèle uniforme UEMOA/CEDEAO.

La Guinée-Bissau applique également les autres droits et taxes communautaires. Les importations de produits originaires de l'espace UEMOA/CEDEAO bénéficient d'une préférence communautaire (taux zéro). Outre les différents droits, taxes et prélèvements perçus au niveau communautaire, les marchandises traversant le cordon douanier sont soumises au paiement de primes de personnel et de déplacement pour les services douaniers rendus.

La Guinée-Bissau accorde des réductions et exemptions de droits et taxes dans le cadre du code

des investissements. Des exonérations des droits et taxes au cordon douanier s'appliquent également aux importations réalisées par les structures de l'État, les entités publiques, les organisations non gouvernementales et les représentations diplomatiques. Selon les autorités, les dispositions relatives aux avantages fiscaux n'ont pas subi de modifications depuis 2005.

Le cadre bissau-guinéen prévoit plusieurs exemptions, notamment pour l'importation et la commercialisation de produits pharmaceutiques, et toutes les exportations. L'Impôt Général sur les Ventes (IGV) perçu au cordon douanier est calculé sur la base de la valeur Coût Assurance Fret (CAF) majorée des droits et prélèvements de porte et, le cas échéant, des droits d'accises. Pour les ventes sur le marché national, la base d'imposition est la valeur de la transaction.

**Tableau 26. Politique commerciale vis-à-vis des partenaires commerciaux**

	<i>Règles spécifiques</i>
Pays de l'Union Européenne (UE)	-la Guinée-Bissau, à l'instar de douze autres pays d'Afrique de l'Ouest", bénéficie d'un accès au marché de l'UE sans droit ni quota pour toutes ses exportations (à l'exception des armes et munitions) sous l'Initiative "Tout sauf les armes" (TSA) de l'UE.  -Accord de partenariat de pêche durable (APPD) : le débarquement des captures en Guinée-Bissau n'est pas obligatoire dans le cadre de l'APPD
Etats Unis d'Amérique	La Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA) : autorise l'exportation, en franchise de droits et sans contingent vers le marché des États-Unis, de 6 400 catégories de produits
Pays de l'UEMOA	Application du Tarif Extérieur Commun harmonisé de l'UEMOA basé sur le Système Harmonisé, version 2002 de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Source : OMC

Par ailleurs, la Guinée-Bissau a conclu des accords commerciaux bilatéraux classiques avec un certain nombre de pays. Ces accords reposent sur la clause de Nation la Plus Favorisée (NPF)<sup>10</sup> et ne confèrent aucun avantage tarifaire particulier. Ils ont été conclus avec : la Guinée, la Chine, la Tunisie, l'Égypte, la Turquie, la Côte-d'Ivoire, le Mali, la Gambie, l'Iran et l'Ukraine.

### 5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations de biens (incluant les échanges régionaux) ont atteint au total une valeur de 193,8 milliards de FCFA en 2018 contre 197,5 milliards de FCFA l'année précédente, soit une baisse de 2 %.

Ce résultat s'explique en partie par la baisse des prix à l'exportation de la noix de cajou qui sont passés de 850 FCFA/kg en 2017 à 474 FCFA/kg en 2018<sup>11</sup>.

En outre, le volume des exportations de noix de cajou, enregistré par les services officiels, a reculé de 2,7 %<sup>12</sup>.

En ce qui concerne la répartition des échanges internationaux par destination, le continent asiatique est le premier débouché de la Guinée-Bissau à l'export. Les exportations vers l'Asie ont connu une croissance, grâce à la hausse des exportations de noix de cajou destinées principalement à l'Inde, à Singapour, au Vietnam et aux Emirats Arabes Unis.

Le pays échange également avec le continent européen. Les exportations sont constituées essentiellement de noix de cajou brutes et d'autres produits à coque pour une valeur estimée à 1,3 milliard de FCFA en 2018. Parmi les partenaires européens, le Portugal et les Pays-Bas sont passés au premier plan en 2018.

**Tableau 27. Exportations par destination (en milliards de FCFA)**

ZONES GEOGRAPHIQUES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>EUROPE</b>	0,1	0,9	0,2	0,1	1,0	1,3
<b>ZONE EURO</b>	0,1	0,9	0,2	0,1	1,0	1,3
France	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allemagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Italie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas		0,1	0,2	0,0	0,9	1,0
Belgique		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Portugal		0,8	0,0	0,0	0,2	0,2
Espagne		0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>AUTRES PAYS DE L'UE</b>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Royaume-Uni	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>AFRIQUE</b>		13,1	3,8	8,6	7,7	5
<b>UEMOA</b>		12,9	3,8	4,5	6,4	5
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	0,0	0,2	0,0	4,1	1,3	0,0
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>AMERIQUE</b>	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
<b>ASIE</b>	55,2	67,2	144,3	155,4	188,5	181,2
<b>Autres pays</b>	0,9	0,9	0,9	0,0	0,2	0,9
<b>TOTAL</b>	75,5	82,1	149,2	164,0	197,5	193,8

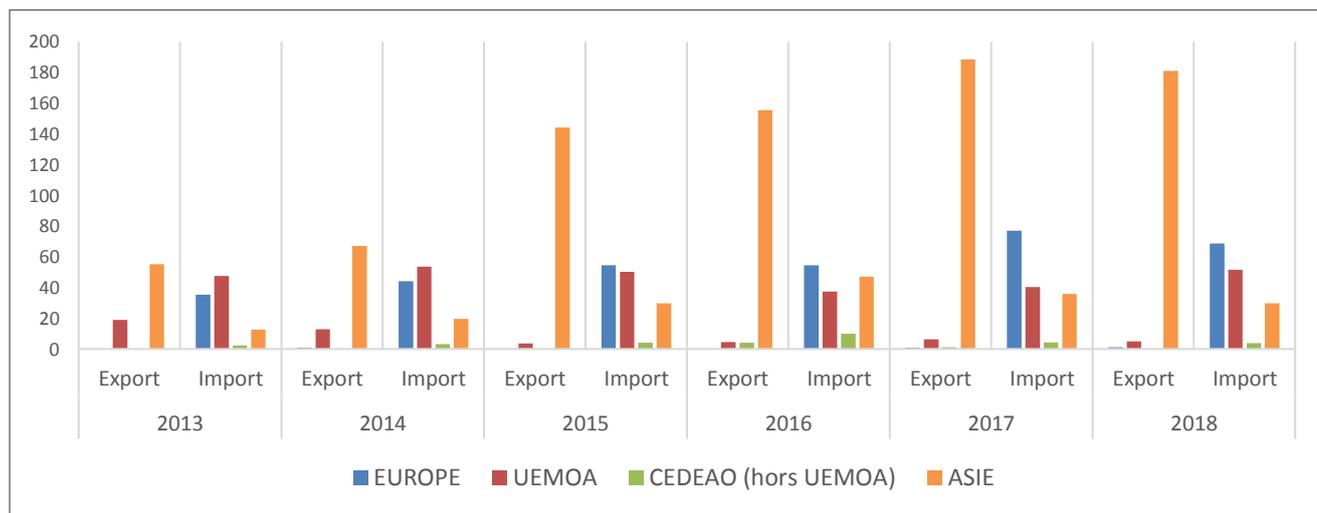
Source : BCEAO – Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2018

<sup>10</sup> « Clause de non-discrimination commerciale. Un pays ne peut accorder une faveur spéciale à un autre pays partenaire sans l'accorder à l'ensemble des autres pays partenaires. »

<sup>11</sup> Annuaire statistique BCEAO, 2018

<sup>12</sup> Annuaire statistique BCEAO, 2018

Figure 5. Evolution des échanges internationaux de marchandises (milliards de FCFA)



Source : BCEAO

Les importations s'élevaient 162,9 milliards de FCFA en 2018 contre 169,2 milliards de FCFA en 2017. Cette diminution s'explique par la baisse de la demande intérieure qui s'est traduite par un recul des acquisitions au niveau des principaux produits, à l'exception des produits pétroliers.

En 2018, la zone euro reste le premier fournisseur de la Guinée-Bissau. Son poids dans les importations totales s'est élevé à 42,0 % contre 45,5 % en 2017. Les importations du pays en provenance de l'Europe viennent principalement du Portugal qui est le premier pays fournisseur de la Guinée-Bissau avec une part dans les importations totales estimée

à 53,5 % (importations de véhicules, de groupes électrogènes et convertisseurs électriques, de machines et appareils électriques). La baisse de la part de marché de la zone euro enregistrée en 2018 est imputable aux importations en provenance du Portugal.

Les autres importations en provenance de la zone euro sont constituées, pour la plupart, de produits pétroliers (huiles de pétrole, gas-oil, essences, gaz), de produits alimentaires (blé et boissons essentiellement), et de biens d'équipements (matériaux de transport, machines et appareils mécaniques et électriques).

Tableau 28. Importations de marchandises par origine (en milliards de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
EUROPE	35,4	44,2	54,5	54,6	77	68,8
UNION EUROPÉENNE (ZONE EURO)	34,6	43	51,8	53,6	77	65,7
Belgique	0,1	0	0,6	0,2	0,6	0,6
France	0,7	1,6	1,3	1,2	1,1	1,3
Allemagne	0,6	0,5	0,7	0,3	0,8	0,8
Italie	0,7	3,6	4,8	3,5	1,5	1,4
Pays-Bas	3,7	4,7	5,1	6,4	6,5	6,3
Portugal	26,8	27,6	34,5	38,3	59,9	53,5
Espagne	2	5	4,9	3,6	6,6	1,8
AUTRES PAYS DE L'UE	0,1	0	0,2	0,1	0	0,3
Royaume-Uni	0,1	0	0,2	0,1	0,6	0,3
AUTRES PAYS D'EUROPE	0,8	1,2	2,5	0,9	0	2,9
Suisse	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0
Turquie	0,7	1,1	2,4	0,9	0,7	2,8
Russie	0	0	0	0	0	0,6
Suède	0	0	1,6	1	0	0,6
AFRIQUE	51,2	57,7	56,1	50,9	45,9	57
UEMOA	47,6	53,7	50,3	37,4	40,4	51,7
CEDEAO (hors UEMOA)	2,4	3,2	4,2	10	4,3	3,9
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	1,2	0,8	1,6	3,5	1,2	1,5
AMERIQUE	1,8	1,1	1,6	0,7	1,8	2,9
ASIE	12,8	19,6	29,7	47,2	35,9	29,9
AUTRES PAYS	3,8	5,9	6,5	12,3	8,6	4,2
TOTAL	105	128,4	148,5	165,7	169,2	162,9

Source : BCEAO – Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2018

### 5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

L'analyse de la structure des exportations par produit montre que celle-ci reste dominée par la noix de cajou. En 2018, les exportations de la noix de cajou ont représenté 84 % de la valeur des exportations totales du pays contre 99 % en 2017. La baisse du prix de la noix de cajou est en partie responsable de ce résultat. Cette situation traduit la forte dépendance du pays par rapport aux exportations de noix de cajou, qui s'explique par la faible diversification du tissu économique.

En 2018, les autres produits exportés sont l'arachide, l'huile de palme, les produits halieutiques et le bois. Les poids des autres produits demeurent particulièrement faibles, ne dépassant pas 0,1 %, selon les statistiques officielles. Les exportations de bois ont été suspendues par l'Etat en 2016 mais ont repris en 2018. Elles ont représenté 12,4% des exportations totales de biens en 2018.

**Tableau 29. Echanges internationaux par produit (en milliards de FCFA)**

Produits	2014	2015	2016	2017	2018
Noix de cajou	69,2	129,1	159,5	196,1	162,8
Bois	1,8	11,8	0,0	0,0	24,0
Autres	10,9	7,8	4,5	1,4	6,5
<b>Total exportations FOB</b>	<b>82,1</b>	<b>149,2</b>	<b>164,0</b>	<b>197,5</b>	<b>193,8</b>
Produits alimentaires	46,0	48,7	60,2	72,8	46,0
Autres biens de consommation courante	7,8	9,2	13,4	15,9	7,8
Produits énergétiques	23,2	31,0	28,0	35,4	23,2
Matières premières et biens intermédiaires	16,9	20,3	20,7	27,5	16,9
Biens d'équipement	20,3	24,8	23,7	29,7	20,3
Produits divers	14,3	14,5	19,7	24,0	14,3
<b>Total importations de biens CAF</b>	<b>128,5</b>	<b>148,5</b>	<b>165,7</b>	<b>205,4</b>	<b>128,5</b>

Source : BCEAO

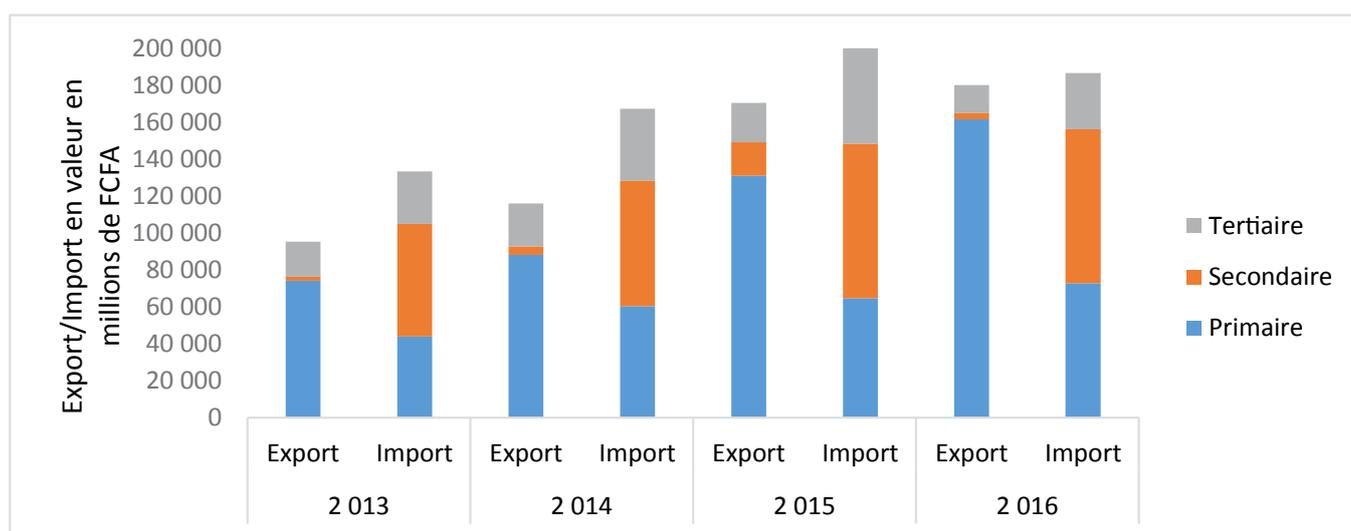
Les importations en 2018 sont composées, par ordre décroissant d'importance, par les biens alimentaires (35%), les produits énergétiques (17%), les biens d'équipement (14%), les biens intermédiaires et de matières premières (13%), les autres biens divers (12%) et d'autres biens de consommation courante (8%).

### 5.3.4 Echanges internationaux par type

La structure des échanges par type indique globalement une prédominance des produits primaires dans les échanges de la Guinée Bissau et une part relativement variable des produits du secteur secondaire et tertiaire selon les années.

Les principaux produits à l'exportation sont les noix de cajou et le poste voyage qui représentent en moyenne et respectivement 80 % et 15 % des exportations totales. L'analyse de la structure des importations montre une part prépondérante des produits tels que le riz (en moyenne 15 %), les produits pétroliers et ferreux (en moyenne 19 %) et des services (en moyenne 22 %).

Figure 6. Evolution des échanges internationaux par type



Source : INE Guinée-Bissau, Direction de la statistique économique et financière

## 5.4 Investissements directs étrangers

### 5.4.1 IDE par pays d'origine

Les flux entrant d'Investissement directs étrangers (IDE) en Guinée-Bissau sont estimés à 17 millions de dollars d'IDE en 2018 contre 16 millions en 2017. Le stock d'IDE est par conséquent passé de 190 millions de dollars à 199 millions de dollars entre 2017 et 2018.

Tableau 30. IDE en Guinée Bissau (en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Flux</b>					
<i>Entrant</i>	19	24	16	21	31
<i>Sortant</i>	2	0	0	0	1
<b>Stock</b>					
<i>Entrant</i>	134	153	190	202	229
<i>Sortant</i>	9	9	11	10	11

Source : UNCTAD

Les IDE en Guinée Bissau proviennent majoritairement des pays africains. 14,7 % des IDE provenaient du Sénégal en 2017, 8,5 % de la Côte d'Ivoire, 8,4 % du Mali, 8,1 % de Guinée Equatoriale, 8 % d'Afrique du Sud, 7,8 % du Togo et 3,9 % du Kenya. Les Etats-Unis et le Liban sont aussi des investisseurs significatifs, représentant respectivement 9,9 % et 7,9 % des IDE en Guinée Bissau.

Tableau 31. Stock des IDE en Guinée Bissau par pays d'origine (2017)

Investisseur	%
Sénégal	14,7
Etats Unies	9,9
Côte d'Ivoire	8,5
Mali	8,4
Guinée Equatoriale	8,1
Afrique du Sud	8
Liban	7,9
Togo	7,8
Kenya	3,9
Royaume Unis	2,7
Irlande	2
Pays Bas	1,4
Canada	1,3
Luxembourg	1,3
Maroc	1,3
Espagne	1,1
Suisse	1,1
Autres	6
<b>Total bilatéral</b>	<b>100</b>

Source : UNCTAD

#### 5.4.2 IDE par secteur

Ces dernières années, la Guinée Bissau a été en mesure d'attirer des sommes relativement importantes d'investissements étrangers. Selon le Rapport sur les investissements dans le monde de 2019 publié par la CNUCED, les flux d'IDE sont passés de 24 millions USD à 17 millions USD entre 2016 et 2018. Le stock d'IDE a augmenté, passant de 63 millions USD à 199 millions USD entre 2010 et 2018. En 2018, le stock d'IDE représentait 13,6 % du PIB de la Guinée Bissau.

Le secteur de la pêche attire la majorité des IDE. La priorité du nouveau gouvernement est d'augmenter les investissements étrangers dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, qui constituent deux moteurs clés de l'économie. Les investissements chinois en Guinée-Bissau sont en augmentation depuis 2011. Une usine de conserverie et un réseau de distribution du poisson ont été développés avec le soutien de la China International Fisheries Corporation (CONAPEMAC).

Le barrage hydroélectrique de Kaleba, financé à hauteur de 536 millions USD par l'entreprise chinoise China International Water & Electric Corp., est entré service en octobre 2015. Les entreprises chinoises ont également investi dans l'immobilier et dans l'exploitation de la bauxite. Outre la Chine, les principaux pays investisseurs sont les Etats-Unis, le Portugal et l'Inde. L'exploration pétrolière offshore offre une opportunité d'investissement aux investisseurs étrangers.

Le pays dispose aussi d'un potentiel inexploité : des ressources minières importantes, des sols fertiles, la possibilité de développer les secteurs du tourisme et de la pêche. L'État est conscient de ces avantages, en particulier dans le secteur du bois, du pétrole offshore et des mines (phosphates et bauxite). Le secteur du tourisme est également en cours de développement et reçoit des investissements croissants (notamment dans les îles de Bijagos).

### 5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Le tableau suivant présente la position de la Guinée Bissau au regard des critères de l'UEMOA sur la période 2013-2019. Les trois critères de premier rang sont respectés à l'exception du critère relatif au déficit budgétaire. En revanche, aucun des deux critères de second rang n'est respecté – même si des progrès ont été enregistrés depuis 2013.

Tableau 32. Position de la Guinée-Bissau en regard des critères de convergence de l'UEMOA

Critères (%)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Critères de premier rang						
Solde budgétaire global dons compris/PIB	$\geq -3\%$	-2,3	-3,8	-7,5	-5,4	-1,4	-4,3	-4,2
Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	0,7	-1,0	1,4	1,5	1,0	0,4	0,2
Encours de la Dette intérieure et extérieure	$\leq 70\%$	58,5	33,7	51,7	53,2	50,1	57,8	55,9
		Critères de second rang						
Taux de pression fiscale (en %)	$\geq 20\%$	6,5	7,9	9,1	8,6	9,5	9,3	9,3
Masse salariale/Recettes fiscales (en %)	$\leq 35\%$	68,9	71,1	50,0	49,6	41,6	47,7	57,5

Source : Commission de l'UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale (Juin 2020)

### 6.1 Climat des affaires

La Guinée Bissau a été classée 176<sup>ème</sup> sur 190 pays dans le rapport Doing Business 2018 de la Banque Mondiale. En 2020, elle est classée 174<sup>ème</sup> sur 190. Pour l'accès à l'électricité, elle est 182<sup>ème</sup>, la création d'entreprise 161<sup>ème</sup> et 132<sup>ème</sup> pour l'obtention du permis de construire.

En matière de paiement des impôts, le pays est classé à la 155<sup>ème</sup> place, ce qui met en évidence la faible mobilisation des recettes fiscales, qui ont représenté 9,6 % du PIB en 2017 contre un taux d'au moins 20 % requis par les critères de convergence de l'UE-MOA. Cette situation est liée à la faiblesse de l'assiette fiscale et l'ampleur de l'économie informelle.

Dans le rapport Doing Business 2020, la Guinée-Bissau a été classée 146<sup>ème</sup> pour le commerce, en raison des coûts liés au respect des procédures de commerce transfrontalier tant pour les exportations (585 USD) que pour les importations (550 USD).

Il convient aussi de relever que les coûts liés au respect aux exigences de documentation sont élevés pour les exportations (160 USD) et les importations (205 USD).

L'accès à l'électricité reste très limité avec un taux de 28,7 % en 2018. L'approvisionnement en électricité est peu fiable avec des pertes techniques pouvant atteindre 47,0 %. La capacité actuelle de production d'électricité installée dans le pays se résume à la location de 11 MW auprès d'une entreprise privée.

Ces dernières années, le classement du pays dans le rapport Doing Business s'est amélioré, passant de 181 en 2015 à 174 en 2020. Cette amélioration est liée à l'adoption d'une politique de développement du pays définie à travers le plan stratégique et opérationnel "Terra Ranka".

**Tableau 33. Scores obtenus par la Guinée Bissau**

Indicateur	Ce qui mesuré	Métrique	
<b>Création d'entreprise</b>	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée	Procédures (Nombre)	8,5
		Délai (jours)	8,5
		Coût (% Revenu par habitant)	88,8
		Capital minimum (% Revenu par habitant)	5,8
<b>Permis de construire</b>	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire	Procédures	13
		Délai (jours)	143
		Coût	23,7
		Indice de contrôle de la qualité des constructions (0-15)	7,0
<b>Raccordement à l'électricité</b>	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs	Procédures	7
		Délai (jours)	257
		Coût	1177,7
		Fiabilité de	0
		l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs	(0-8)

<b>Enregistrement de propriété</b>	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière	Procédures	5
		Délai (jours)	48
		Coût (% valeur du bien)	5,4
		indice de la qualité de la terre (0-30)	3
<b>Commerce transfrontalier</b>	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles	Coût à l'export (USD)	585
		Délai à l'export	60
<b>Obtention de prêts</b>	Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité	indice des droits légaux (0-10)	6
		indice de qualité de l'information sur le crédit (0-6)	0
		Couverture du registre de crédit (% adultes)	0,0
		Couverture du bureau de crédit (% adultes)	1,2
<b>Protection des investisseurs</b>	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise	indice de divulgation d'information (0-10)	7
		Indice de la responsabilité des dirigeants (0-10)	1
		Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6
<b>Paiement des taxes et impôts</b>	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation postérieures à la déclaration fiscale ainsi que les procédures	Paiement (nombre par exercice)	46
		délai (heure par exercice)	218
		Taux d'imposition total (% des bénéfices)	45,5
<b>Exécution des contrats</b>	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires	Délai (jours)	1785
		Coût	28
		Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18) <sup>2</sup>	8,5
<b>Règlement de l'insolvabilité</b>	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine	Taux de récupération (centimes de dollar américain)	0,0
		Temps (années)	Aucune pratique
		Coût(% du patrimoine)	Aucune pratique

Source : Rapport Doing Business (2020)

L'indice Mo-Ibrahim a été élaboré à partir d'une centaine d'indicateurs répartis sur quatre grandes familles : sécurité et état de droit, participation et droits de l'homme, développement économique durable et développement humain. La Guinée-Bissau occupe la 42<sup>ème</sup> place sur 54 pays dans le classement de l'indice Mo-Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) pour l'année 2018. En 2016, elle occupait la 43<sup>ème</sup> place.

## 6.2 Gouvernance financière

---

La Guinée-Bissau affiche de très faibles performances en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. Les autorités ont pris des mesures pour renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) avec l'aide des partenaires au développement selon le rapport du FMI de 2017. Ils ont approuvé un plan stratégique national et renforcé l'autonomie de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

La CENTIF a intensifié la diffusion de l'information avec l'assistance technique du groupe intergouvernemental sur le blanchiment de capitaux de l'Afrique de l'Ouest (GIABA) donnant lieu à certaines déclarations d'opérations financières suspectes. En outre l'assistance technique fournie par le FMI aide la CENTIF à se doter des moyens pour assumer ses fonctions essentielles. Le ministère de l'économie et des finances se chargera de la supervision de la LBC/FT des bureaux de change.

Il est également recommandé de continuer à renforcer le cadre juridique et institutionnel pour lutter contre la corruption. Les autorités doivent :

i) veiller à ce que l'inspection supérieure de lutte contre la corruption

dispose de ressources et l'appui nécessaire pour s'acquitter efficacement de son mandat, pour la déclaration des avoirs et des intérêts de tous les fonctionnaires concernés des avoirs et des intérêts de tous les fonctionnaires concernés

ii) préparer des amendements aux lois 7/99 couvrant les personnes politiquement exposées conformément aux normes du Groupe d'action financière (GAFI).

## 6.3 Notations financières

---

Le pays ne bénéficie d'aucune notation des agences internationales.

## 7.1 Budget

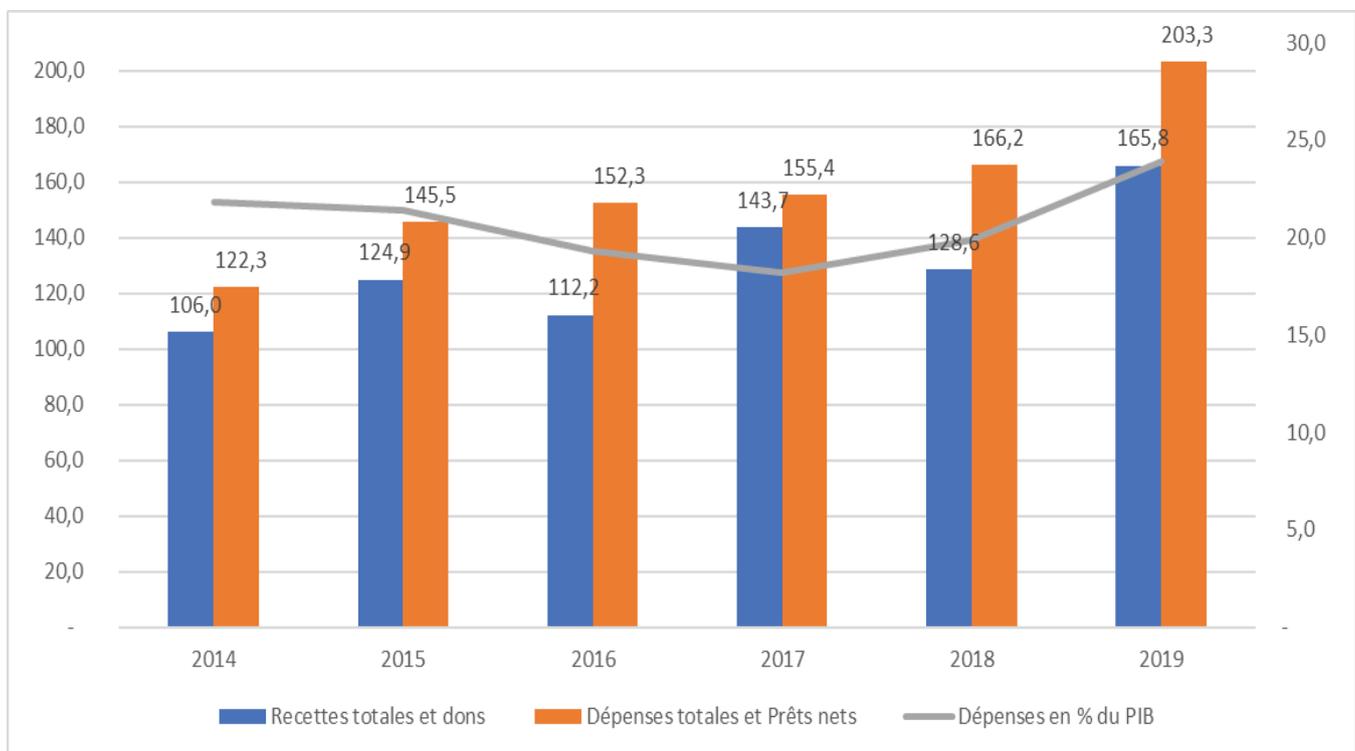
### 7.1.1 Dépenses et recettes

Le solde budgétaire est déficitaire depuis 2014. Il s'est fortement dégradé entre 2014 et 2016 (il est passé de 16,3 milliards de FCFA en 2014 à près de 40 milliards de FCFA en 2016). Cette détérioration serait due au démarrage de la Vision Guinée-Bissau 2025. Le solde budgétaire s'est ensuite amélioré en 2017 avant de se dégrader de nouveau en 2018 et

2019. Il est passé de 11,7 milliards en 2017 à près de 30 milliards en 2018 et 37,5 milliards en 2019. Cela est dû notamment au ralentissement des dons courants et en capital.

Le poids des dépenses en pourcentage du PIB est ressorti à 23,9% en 2019 contre 19,9% en 2018.

Figure 7. Evolution des recettes et dépenses (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO

### 7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

Les opérations financières de l'Etat sont caractérisées par une hausse continue des ressources et des dépenses. Le solde global est resté déficitaire sur toute la période. Toutefois, ce solde connaît une amélioration entre 2016 et 2017 passant d'un déficit de 40,1 milliards de FCFA à 11,7 milliards de FCFA. Du point de vue des ressources, les recettes budgétaires ont connu un repli entre 2015 et 2016 dû au ralentissement des dons courants et en capital. Toutefois, entre 2016 et 2017 une tendance plus favorable est observée. Cette

performance est liée à une progression des recettes fiscales collectées. Les ressources ont de nouveau baissé en 2018 avant de rebondir en 2019 où elles ont atteint 165,8 milliards de FCFA. Quant aux dépenses publiques, elles ont connu une tendance haussière sur toute la période. Les dépenses courantes ont progressé à cause de l'augmentation de la masse salariale et des transferts accordés aux entreprises publiques. Concernant les dépenses en capital leur progression est liée aux programmes d'infrastructures routières et dans l'énergie engagés par l'Etat.

**Tableau 34. Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)**

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes totales et dons	106,0	124,9	112,2	143,7	128,6	165,8
Recettes budgétaires	65,6	84,8	84,6	100,8	98,3	108,9
Recettes fiscales	44,2	61,9	63,5	81,3	77,6	81,8
Recettes non fiscales	21,4	22,9	21,1	19,5	20,7	27,1
Dons	40,4	40,0	27,6	42,8	30,3	56,9
Projet	26,2	34,5	27,4	40,1	30,3	46,5
Programme	14,2	5,6	0,3	2,8	0,0	10,4
Dépenses totales et Prêts nets	122,3	145,5	152,3	155,4	166,2	203,3
Dépenses courantes	122,3	145,5	142,4	155,4	166,2	203,3
Dépenses courantes	78,0	92,8	99,9	100,4	105,5	120,9
Traitements et salaires	31,4	31,0	31,5	33,8	37,0	45,2
Transferts et subventions	23,8	37,8	43,6	61,4	63,6	66,1
Autres dépenses courantes	0,0	19,4	20,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts dûs	3,2	4,6	4,8	5,2	4,9	9,6
Dépenses en capital	40,0	52,7	42,5	55,0	60,7	82,4
Sur financement interne	0,8	4,9	1,6	2,2	2,1	2,5
Sur financement externe	39,2	47,8	40,9	52,8	58,6	79,9
Dépenses des fonds spéciaux et fonds annexes	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts moins recouvrements	0,0	0,0	9,9	0,0	0,0	0,0
Solde base engagement (Hors dons)	-56,7	-60,7	-67,7	-54,5	-67,9	-94,4
Solde base engagement (Y compris dons)	-16,3	-20,6	-40,1	-11,7	-37,6	-37,5
Solde base engagement (Hors dons)	-16,3	-20,6	-40,1	-11,7	-37,6	-37,5

Source : BCEAO

### 7.1.3 Présentation générale du budget

Les dépenses de l'Etat portent essentiellement sur l'éducation, la santé, le logement, les politiques sociales, la sécurité intérieure et la défense nationale. En 2017, l'éducation a reçu 20,4% du budget (16,2 milliards de FCFA), la santé 12,3 % (9,8 milliards de FCFA), le logement 12,1 % (9,6 milliards de FCFA, et l'armée 14,1 % (11,2 milliards de FCFA). Le pays a connu une longue période d'instabilité politique qui a fortement impacté ces différents secteurs de l'économie.

La contribution du secteur agricole au budget national a baissé significativement en 2017 tandis que la part de l'énergie a presque doublé. Cette situation est expliquée par les réformes destinées au secteur de l'énergie, en particulier le projet d'électrification de certaines régions.

Tableau 35. Extrait du Budget de l'Etat

Poste	2016		2017 (prev)	
	Valeur milliards FCFA	Structure (%)	Valeur milliards FCFA	Structure (%)
Education	14,7	20,2	16,2	20,4
Santé	9,3	12,8	9,8	12,3
Logement	8,4	11,6	9,6	12,1
Social	1,7	2,3	1,9	2,4
Agriculture	8,7	12,0	5,4	6,8
Energie	3,2	4,4	6,8	8,5
Intérieur	7	9,6	6,6	8,3
Justice	2,1	2,9	2,6	3,3
Armée	11	15,2	11,2	14,1
Pêche	4	5,5	5,2	6,5
Culture	0,7	1,0	1,1	1,4
Transport télécommunication	0,7	1,0	2,1	2,6
Ressources naturelles	1,1	1,5	1,1	1,4
<b>Total</b>	<b>72,6</b>	<b>100,0</b>	<b>79,6</b>	<b>100,0</b>

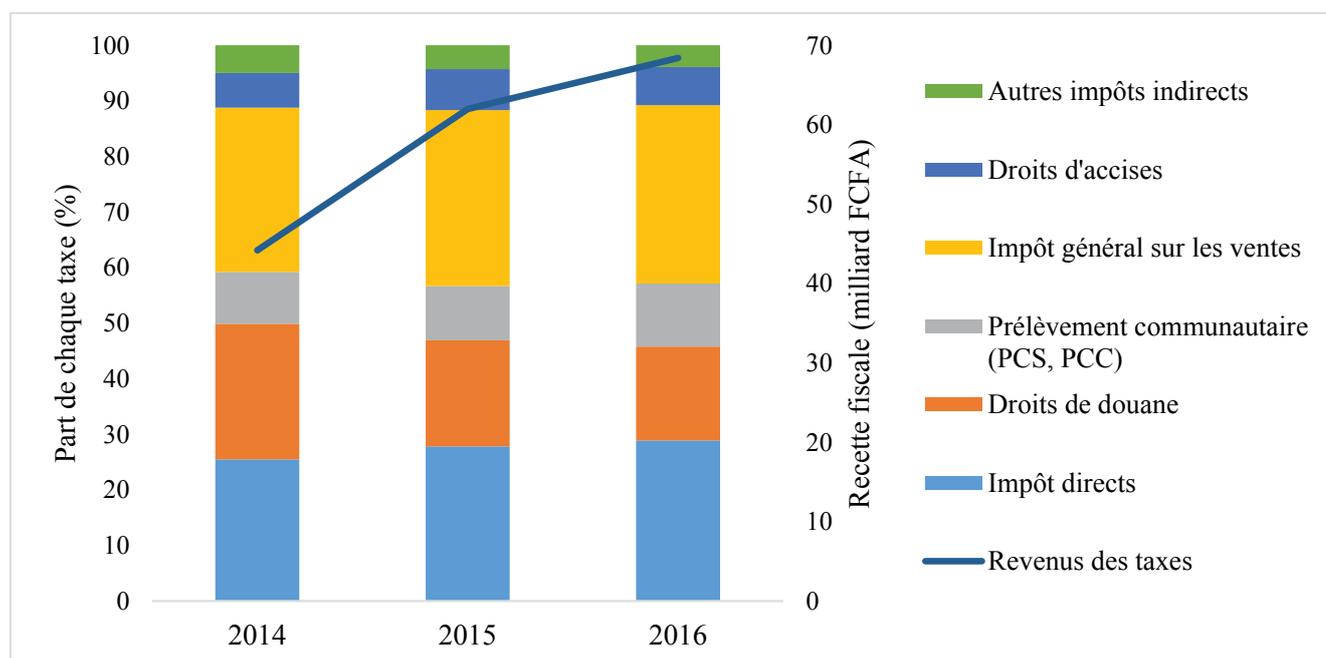
Source : MEF

## 7.2 Politiques fiscales

### 7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes fiscales sont passées de 44 milliards de FCFA en 2014 à 77 milliards de FCFA en 2018. Cette hausse peut être attribuée à une bonne collecte de l'impôt général sur les ventes, aux impôts directs, aux droits de douane et à la combinaison du prélèvement communautaire de solidarité (PCS) et du prélèvement communautaire CEDEAO (PCC). Le revenu moyen tiré des rubriques d'imposition précitées représente en moyenne 89 % des recettes.

Figure 8. Composition des recettes



Source : BCEAO

La progression des revenus de l'Etat dépendra de la réussite des réformes mises en œuvre. Il s'agit des réformes liées au Numéro d'Identification Fiscale (NIF), à l'informatisation de certaines procédures fiscales pour faciliter la collecte des recettes par l'administration fiscale et les douanes et à la lutte contre la corruption. Ces différentes mesures devraient aider l'Etat à augmenter l'assiette fiscale. Selon la loi de finance initiale de 2019, les recettes et dons de l'Etat estimés à 197 milliards FCFA en 2019, devraient atteindre 220 milliards FCFA en 2020.

Les recettes fiscales devraient atteindre une valeur moyenne annuelle de 125,1 milliards FCFA. Le taux

de pression fiscale (recettes fiscales / PIB) restera relativement constant, passant de 12,1 % en 2019 à 11,8 % en 2023, toujours inférieur à la norme communautaire (20 %).

En ce qui concerne les dépenses publiques courantes, elles vont s'établir en moyenne à 115,4 milliards FCFA au cours de la période 2019-2023. Cette évolution est expliquée par l'augmentation des dépenses liées aux salaires, à la consommation de biens et services et aux dépenses d'investissement sur financement extérieur.

Si la Guinée-Bissau a affiché des conditions macroéconomiques favorables avec une croissance économique maintenue entre 3 % et 6 % sur la période 2015-2019, le pays continue de faire face à des défis qui risquent d'impacter son développement. L'instabilité politique constitue le principal obstacle à son développement économique et social.

### 8.1 Risques politiques et sécuritaires

#### Risques liés aux élections

L'instabilité politique chronique qui caractérise le pays depuis plus d'une décennie constitue le principal risque pour son développement. La Guinée-Bissau a connu une longue période de crise politique caractérisée par des coups d'Etats, la déstabilisation des institutions, des conditions sécuritaires détériorées avec un impact désastreux sur le plan social et économique.

Cependant, depuis l'élection d'un nouveau Président démocratiquement élu en 2014, la situation politique est devenue plus stable.

Le poids des militaires dans la vie politique, les rivalités persistantes au sein même du pouvoir ainsi que la corruption et la criminalité liée au narco trafic international expliquent l'instabilité chronique de la Guinée-Bissau. Le pays est qualifié de « narco-État » par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

L'accord de Conakry, négocié avec la CEDEAO en 2016, avec le soutien des Nations Unies avait pour objectif de créer un environnement propice à l'organisation des élections législatives et présidentielles de 2018 et 2019, de réformer le code électoral et de promulguer une nouvelle loi sur les partis politiques, qui renforcerait l'autonomie et la démocratie interne. L'ONU a montré qu'elle était résolue à soutenir la Guinée-Bissau dans l'avancement des réformes clés, dont les grandes lignes ont été définies par cet accord.

La confirmation de l'élection du président Umaro Sissoco Embaló à l'issue du second tour des élections présidentielles de décembre 2019 devrait permettre d'améliorer d'avantage le climat politique.

#### Risques liés à la sécurité intérieure

Les rebelles de la Casamance sont présents dans la zone frontalière avec le Sénégal, où la prolifération des armes légères alimente le banditisme. Le défi de sécurisation de la transition se décline via l'atténuation d'une situation politique fluide et fragile caractérisée par l'interférence récurrente de la hiérarchie militaire dans la vie politique.

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) de concert avec le Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), a appuyé le gouvernement afin qu'il puisse intervenir davantage dans les régions grâce à la création de nouveaux postes de police.

L'archipel des Bijagós, formé de 88 îles, expose la Guinée-Bissau à des activités criminelles du fait de la difficulté liée au contrôle de vastes eaux territoriales.

En avril 2018, l'ONUDD a lancé en Guinée-Bissau un nouveau projet relatif à la criminalité transfrontalière organisée en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal afin de renforcer les capacités nationales et de favoriser le resserrement de la coopération régionale en matière de détection et d'enquête.

Après les attentats perpétrés au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso, les groupes terroristes islamistes demeurent aussi une menace pour la Guinée-Bissau compte tenu de sa proximité avec les pays attaqués.

## 8.2 Risques sociaux

---

Des manifestations surviennent occasionnellement en Guinée-Bissau. Même les manifestations qui se veulent pacifiques peuvent soudainement donner lieu à des actes de violence.

Des grèves ont également eu lieu sans provoquer de troubles particuliers. Des agents des services de police judiciaire se sont mis en grève en février 2018,

et l'Union nationale des travailleurs de Guinée-Bissau (União Nacional dos Trabalhadores da Guinée-Bissau) a appelé à la grève générale des fonctionnaires du 7 au 9 mai, du 12 au 14 juin et du 26 au 28 juin 2018, afin d'obtenir le versement d'arriérés de salaire, le réajustement des traitements et l'instauration de pensions de retraite.

## 8.3 Risques macroéconomiques

---

La Guinée-Bissau tire ses principales ressources budgétaires des exportations agricoles de la noix de cajou (90 % des exportations). Cela traduit la forte vulnérabilité de l'économie face aux fluctuations des prix internationaux de noix de cajou et de la pluviométrie.

Selon la dernière analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI (2018), la Guinée-Bissau présente un risque de surendettement extérieur modéré, en raison de la vulnérabilité de la Guinée-Bissau aux chocs extérieurs, de la situation financière difficile de ses entreprises publiques et de la mauvaise gestion de la dette.

Néanmoins, la COVID-19 a eu un fort impact économique sur la Guinée-Bissau. En 2020, le FMI s'attend à une contraction du PIB de 1,5 %, par rapport

à une projection de croissance avant la crise de 4,9%, en raison notamment de la baisse de la demande internationale de noix de cajou, ainsi que l'impact sur les activités nationales des mesures de confinement et de la fermeture des frontières.

Selon le FMI, les finances publiques subissent aussi des pressions importantes. L'augmentation prévue des dépenses de santé (1,2 % du PIB) et une baisse des recettes intérieures (1,1 % du PIB) devraient creuser le déficit budgétaire global à plus de 6 % du PIB en 2020.

Avant la pandémie, la balance des paiements devait être excédentaire. Actuellement, un déficit du compte courant est prévu à hauteur de 7,4 % du PIB par le FMI (contre 4,5 % du PIB dans la situation de référence pré-pandémique).

## 8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources

---

La mobilisation des recettes fiscales reste un défi majeur en Guinée-Bissau. Au cours de la dernière décennie, les recettes intérieures sont loin derrière celles des autres pays de l'UEMOA. En 2018, les recettes fiscales ne représentaient que 10 % du PIB selon la BCEAO. Le pays doit faire des efforts pour ne pas compromettre la viabilité des finances publiques.

La Guinée-Bissau, exporte essentiellement des produits agricoles (la noix de coco, noix du Brésil, noix de cajou) et des produits de la mer (crustacés, poisson frais). Les prix de ces produits suivent une

évolution instable sur le marché mondial. La mauvaise campagne de noix cajou en 2018 s'est traduite par la révision à la baisse de la croissance économique de 5,1 % à 3,8 %. En outre, le risque de change peut impacter les échanges dans la mesure où ces exportations sont effectuées en devise.

La Guinée-Bissau est très dépendante de l'aide internationale et le manque de stabilité a provoqué une forte contraction des projets de financement.

La Guinée-Bissau subit des épidémies cycliques de choléra depuis une décennie. Cette situation risque d'anéantir les efforts de développement du gouvernement. De plus, le pays partage ses frontières avec la Guinée Conakry, un des foyers de l'épidémie de la Fièvre Hémorragique à virus Ebola (FHE). Elle n'est donc pas à l'abri d'une contagion importée.

Concernant la COVID-19, 1 195 cas ont été recensés et confirmés au 29 mai 2020 selon l'OMS. La Guinée Bissau comptait à cette date 42 guérisons et 8 décès.

Le gouvernement a pris la décision de fermer ses frontières ainsi que les commerces non essentiels. Les sorties pour acheter des biens et services essentiels sont autorisées de 7h à 18h. Un couvre-feu est appliqué entre 20h et 6h, et le port du masque est obligatoire dans les espaces publics et sur la voie publique.

## 8.6 Risques environnementaux

---

Selon les Nations Unies, la Guinée-Bissau est le deuxième pays au monde le plus exposé aux effets du dérèglement climatique. Avec 270 km de côtes sur l'Océan Atlantique, le pays est exposé au phénomène de l'érosion côtière.

Cette situation est partagée par les Etats côtiers d'Afrique de l'ouest. Le 18 mai 2011, à Dakar, une conférence réunissant les ministres de l'environnement des onze Etats côtiers de la Mauritanie au Bénin a validé les résultats d'une étude de suivi du trait de côte et schéma directeur littoral de l'Afrique de l'Ouest. Cette étude définit une image réaliste et prospective de l'état actuel des 10 000 km du littoral ouest africain

et des tendances qui caractérisent son évolution. Des recommandations qui s'articulent sur quatre axes-programmes ont été formulées en vue de prévenir et de maîtriser les risques littoraux.

Le 27 juin 2018, le pays a été frappée par des vents violents de 80 Km à 120 Km/h et de forts orages diluviens qui ont provoqué la destruction de plusieurs maisons et d'infrastructures publiques (écoles, hôpitaux, routes). Un plan de protection du littoral et un plan d'adaptation et d'atténuation seront mis en œuvre pour faire face aux risques auxquels sont confrontés les populations et le territoire.

## 9- LA SITUATION DE LA DETTE

### 9.1 Description générale de la dette publique

#### 9.1.1 Aperçu global

Les ratios d'endettement de la Guinée Bissau se sont dégradés entre 2015 et 2018. Le ratio dette publique totale sur PIB est passé de 51,7 % en 2015 à 57,8% en 2018 avant de chuter à 55,9% en 2019. La dette publique extérieure a également augmenté sur la période 2015-2018 en passant de 153,5 milliards de FCFA en 2015 à 264,7 milliards de FCFA en 2018. Rapportée au PIB, la dette extérieure est passée de

22,5% en 2015 à 31,7% en 2018. La dette extérieure est estimée à 475,3 milliards de FCFA en 2019 soit 43,6% du PIB.

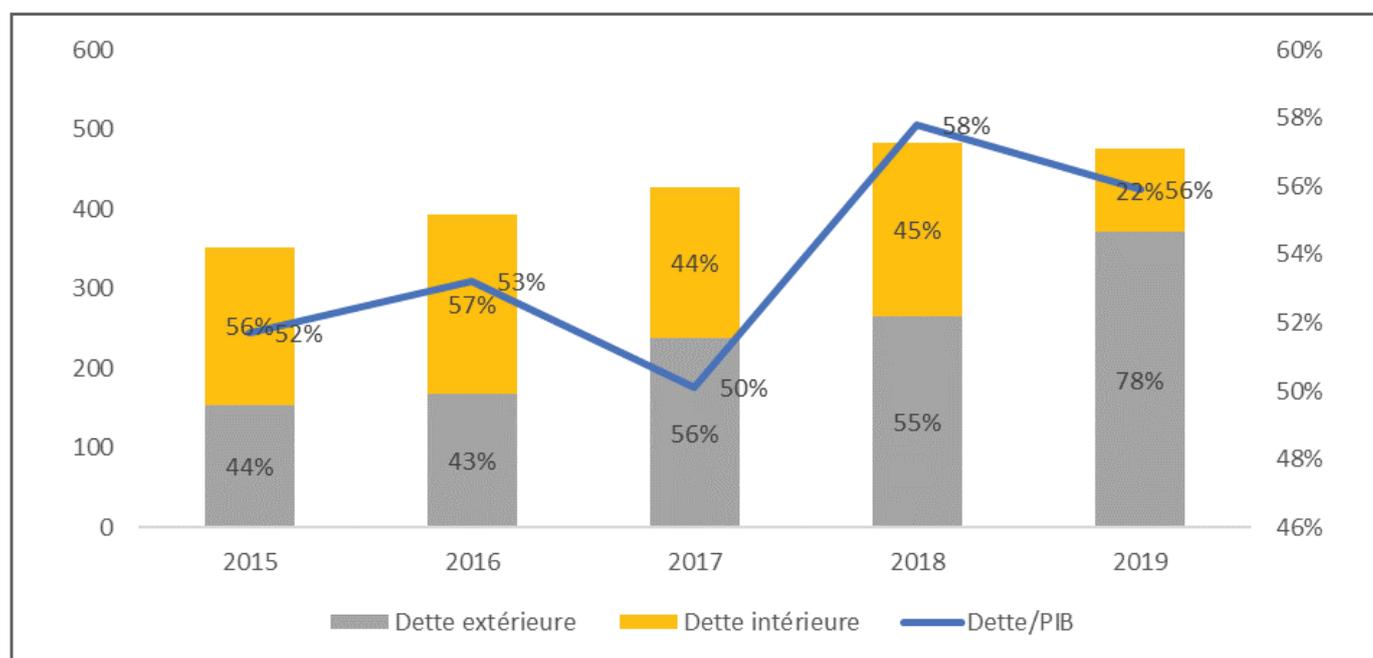
La dette extérieure de la Guinée Bissau est composée essentiellement d'emprunts concessionnels obtenus auprès des bailleurs multilatéraux et bilatéraux.

Tableau 36. Répartition de la dette publique de la Guinée Bissau

(en milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dette/PIB</b>	51,7%	53,2%	50,1%	57,8%	55,9%
<b>Stock de dette totale</b>	352,2	392,5	427,6	483,2	475,3
<b>Dette extérieure</b>	153,5	168,1	237,4	264,7	370,9
<b>Dette intérieure</b>	198,7	224,4	190,2	218,5	104,4
<b>PIB nominal</b>	681,1	737,8	853,6	836,0	850,2

Source : MEF

Figure 9. Répartition de la dette publique en dette extérieure et dette intérieure par rapport au PIB



Source : MEF

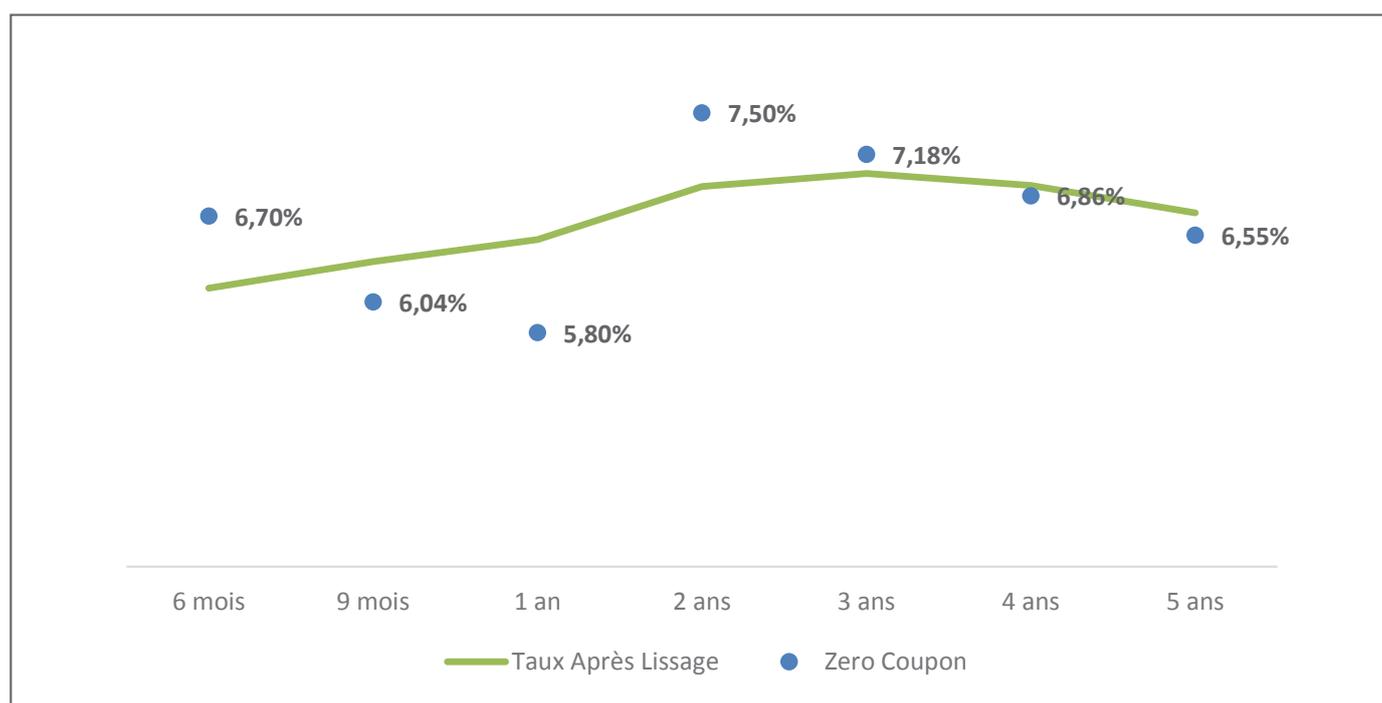
La maturité de dette de long terme la plus élevée est de 37 ans selon les statistiques internationales de la dette extérieure de la banque mondiale. La maturité la plus longue pour la dette intérieure est de 5 ans. A cet horizon temporel, les zéro-coupons ont un rendement de 6,55 %.

Tableau 37. Profil de maturité de la dette en 2014 et 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Court terme</b>	1,2%	0,6%	1,3%	1,5%	1,2%
<b>Long terme</b>	98,8%	99,4%	98,7%	98,5%	98,8%

Source : MEF

Figure 10. Courbe des taux zéro-coupon de la Guinée Bissau au 1er mai 2020 (Obligations et Bons du Trésor en monnaie locale)



Source : Agence UMOA-Titres

## 9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

### 9.2.1 Description de la stratégie

A l'heure actuelle, la Guinée Bissau ne dispose pas d'une stratégie d'endettement, toutefois le ministère de l'économie et des finances est en train de se réorganiser pour rendre le service de gestion de la dette plus opérationnel. Le service de gestion de la dette a été transformé en une direction générale en 2018 pour prendre en charge les questions spécifiques liées à la dette extérieure et intérieure. A ce titre, deux services ont été créés. L'un s'occupe de la dette extérieure et l'autre de la dette intérieure. Le système d'information

a été amélioré avec l'acquisition récente du Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE).

### 9.2.2 Viabilité de la dette selon la Banque mondiale et le FMI

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un cadre visant à guider les décisions d'emprunts des pays à faible revenu. Les hypothèses sous-jacentes retenues dans le CVD du FMI publié lors de la cinquième revue de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du 16 mai 2018 sont les suivantes :

**i) La croissance du PIB réel** est de 5,9 % en 2017 et projetée à 5,3 % en 2018. La bonne performance de la croissance en 2017 est expliquée par les revenus importants obtenus par les agriculteurs de noix de cajou et la bonne tenue du secteur de la construction. Les projections obtenues reposent sur l'augmentation de l'investissement public et privé dans les secteurs de l'eau, de l'électricité et des routes. Ces performances seront aussi expliquées par les réformes structurelles mises en œuvre par l'Etat ;

**ii) L'inflation** reste faible en 2017, en moyenne 1,1 %. A moyen terme, la hausse de l'activité économique et l'instabilité liée au prix du pétrole devraient entraîner une augmentation de l'inflation à 2 % qui restera toujours en dessous du critère de surveillance multilatérale (3 %) ;

**iii) Le solde budgétaire du gouvernement (dons compris)** est projeté à -2,1 % du PIB en 2018 et devrait rester à ce niveau. Les réformes liées à la gestion de la dette accompagneront les tendances observées dans

la collecte des recettes fiscales ;

**iv) Le solde du compte courant de la balance des paiements** est estimé à -0,3 % du PIB en 2017. Ce scénario est expliqué par la bonne performance des exportations de noix de cajou. En 2018, le déficit du solde courant est projeté à 3,1 % du PIB à cause de la baisse des prix de la noix de cajou, de l'augmentation des prix du pétrole et des importations associées à la hausse des activités d'investissement ;

**v) Les flux de financements officiels rapportés au PIB** devraient connaître une hausse de 4,7 % à court terme et 5 % à long terme. Les taux des prêts concessionnels seront fixés à 0,75 % pour une durée de 30 ans (IDA) et 20 ans (BAD). Ces emprunts seront assortis d'un délai de grâce de 6 ans. Quant aux taux sur les prêts bilatéraux (club de Paris et autres), ils seront fixés à 1,2 % et 2 % en moyenne pour des durées de 23 et 20 ans avec des délais de grâce de 6 et 10 ans.

Tableau 38. Résultats obtenus par la Guinée Bissau au titre du CVD (Scénario de référence)

Année	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)	Service de la dette (en pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	Recettes
2018	9	36	2	4	48	8
2019	9	37	2	3	46	7
2020	9	38	2	3	44	6
2021	10	40	2	2	42	6
2022	10	43	2	2	40	5
2023	11	44	2	3	38	5
2028	15	62	2	2	32	3
2030	8	36	3	2	32	2

Source : FMI

Selon les résultats, la Guinée Bissau présente **un risque de surendettement extérieur modéré**. Dans le scénario de référence, la VA de la dette extérieure sur le PIB passera de 9 % en 2018 à 15 % en 2028. Cette évolution est liée à la hausse du déficit budgétaire à la suite des investissements publics mis en œuvre par l'Etat.

S'agissant du rapport VA de la dette publique rapportée au PIB, il devrait diminuer progressivement de 48 % en 2018 à 32 % en 2028 grâce aux réformes relatives à la

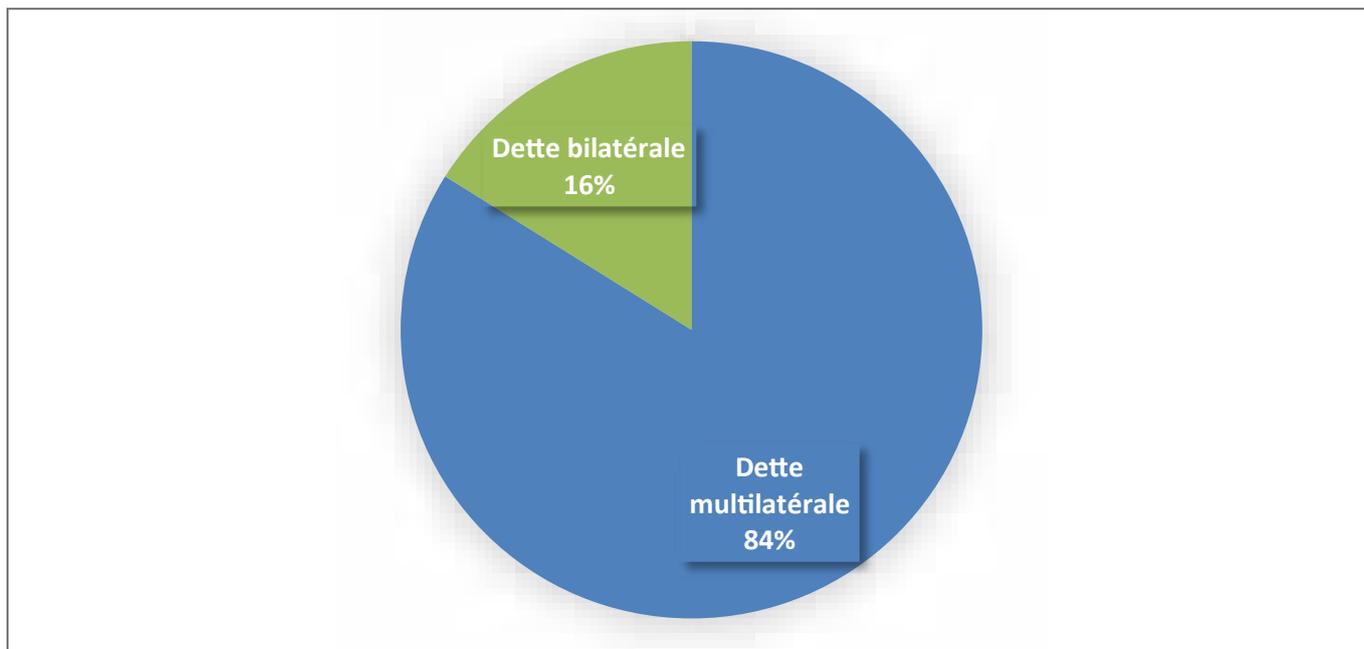
gestion de la dette publique et à la modernisation de l'administration fiscale.

Les résultats obtenus au titre du CVD sont étroitement liés à la volonté des autorités de mettre en œuvre des réformes structurelles, d'améliorer l'environnement des affaires pour stimuler la production et les exportations. La composition du financement à travers les prêts concessionnels et les dons sont également des facteurs déterminants.

### 9.3.1 Les détenteurs

Selon les statistiques de la dette publique publiées par le ministère de l'économie et des finances (MEF), la dette extérieure est composée à 74 % d'emprunts multilatéraux et 26 % de prêts bilatéraux. La dette multilatérale est dominée par les prêts accordés par la CEDEAO, la BOAD et la Banque mondiale.

Figure 11. Ventilation de la dette extérieure en 2018



Source : MEF

**Tableau 39. Composition de la dette extérieure**

(milliards de FCFA)	Stock de dette externe					% dette extérieure totale	% PIB
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2018
<b>Dette extérieure totale</b>	177,4	184,9	195,8	248,4	265,8	100%	35%
<b>Dette multilatérale</b>							
<b>BAD</b>	0,0	3,1	3,0	3,2	3,7	1%	0%
<b>BADEA</b>	6,9	6,7	6,6	6,4	6,3	2%	1%
<b>BID</b>	8,0	7,7	7,4	7,1	6,8	3%	1%
<b>BOAD</b>	48,6	52,3	57,9	95,0	104,4	39%	14%
<b>CEDEAO</b>	2,6	2,4	2,3	2,3	2,1	1%	0%
<b>FAD</b>	29,6	28,0	27,3	30,1	29,0	11%	4%
<b>FIDA</b>	1,6	1,6	1,6	2,3	2,2	1%	0%
<b>IDA</b>	47,4	47,3	47,4	59,7	66,0	25%	9%
<b>OPEC</b>	2,0	2,5	2,5	2,5	2,5	1%	0%
<b>Dette bilatérale</b>							
<b>Chine</b>	3,7	3,7	3,7	0,0	0,0	0%	0%
<b>EXIM BANK - India</b>	2,6	5,8	12,5	13,9	14,1	5%	2%
<b>EXIM BANK - Taiwan</b>	0,0	0,0	0,0	2,0	1,4	1%	0%
<b>Koweït</b>	16,8	16,2	16,1	16,3	16,2	6%	2%
<b>Libye</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	1%	0%
<b>Saudi</b>	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	3%	1%

Source : MEF

### 9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure est essentiellement lié aux créanciers multilatéraux. Le montant de la BOAD et de l'IDA représentent respectivement 47 % et 30 % du montant à rembourser aux bailleurs multilatéraux.

Les réformes liées à la gestion de la dette publique devraient tenir compte de cette dimension. Les prêts de la BOAD étant libellés en FCFA, ils ne font pas l'objet de risque de change.

Tableau 40. Service de la dette extérieure

Situation à décembre 2017 en millions de FCFA	Multilatérale			Bilatérale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Service dû	2633	4020	6653	298	115	413	2931	4135	7066
Service payé			6653			413			7066

Source : MEF

### 9.3.3 Devises de la dette

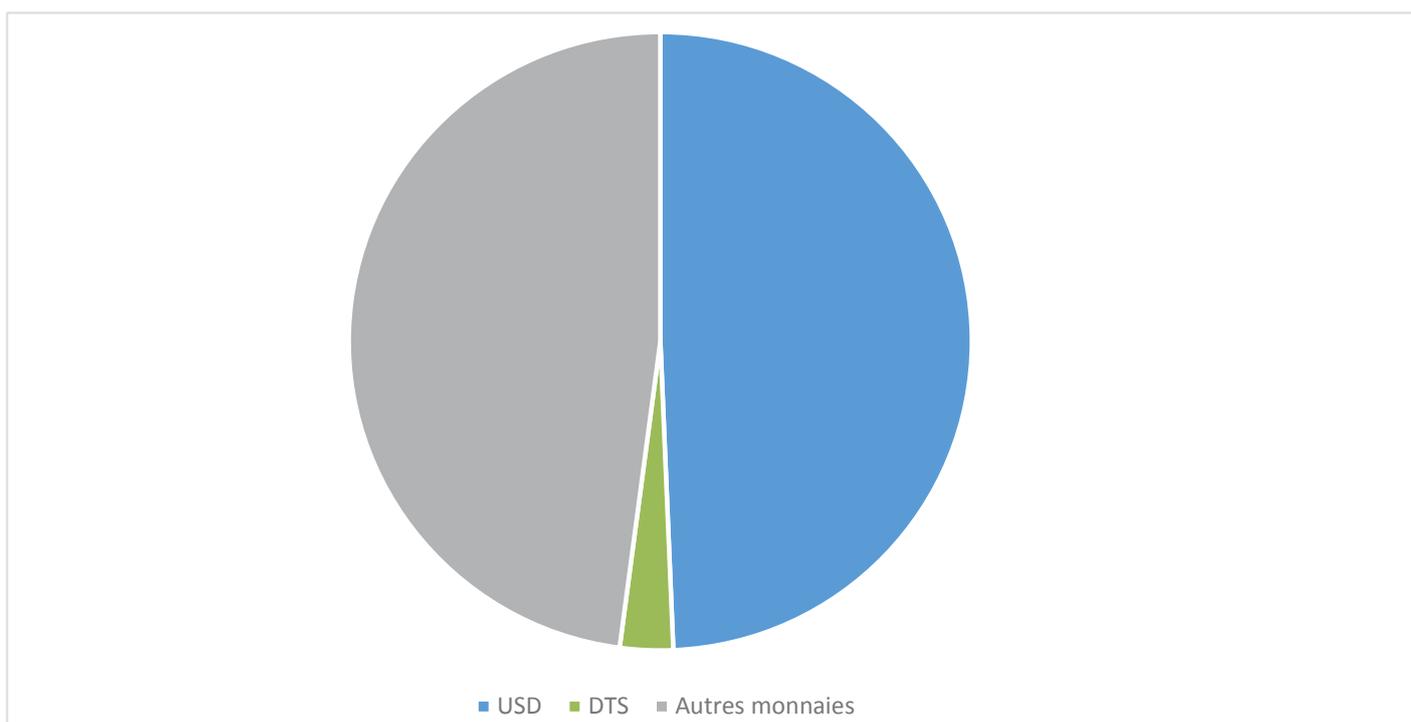
La dette extérieure de la Guinée Bissau est libellée essentiellement en USD. Les autres monnaies représentent 47 % de la dette extérieure totale à fin 2017. Le pays est exposé au risque de change lié à la fluctuation du dollar américain. L'existence d'un déficit du compte courant peut rendre difficile la gestion du risque de change.

Tableau 41. Répartition de la dette extérieure en devise (31 décembre 2017)

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en millions EUR	Distribution de la dette selon les devises (%)
USD	0,1	561,0	43,9	0,9	0,1	48,4
DTS	0,1	774,0	2,4	1,2	0,0	2,7
Autres monnaies (Exc. FCFA)			42,6			47,0

Source : Banque mondiale

Figure 12. Ventilation de la dette extérieure en devise au 31 décembre 2017



Source : Banque mondiale

## 9.4 Dette intérieure

La dette intérieure de la Guinée Bissau est passée de 35 à 89 milliards de FCFA entre 2014 et 2018.

La dette intérieure de la Guinée Bissau est composée essentiellement d'arriérés de paiements vis-à-vis des banques et entreprises nationales. Les émissions de Bons Assimilables du Trésor (BAT) représentent la seconde source de financement intérieur.

En 2018, les titres publics représentaient 67 % de la dette intérieure, dont 56 % d'obligations du Trésor et 11 % de bons du Trésor. La BCEAO représentait 30 % de la dette intérieure et les banques commerciales seulement 3 %.

Tableau 42. Composition de la dette intérieure

Milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Dette intérieure totale</b>	<b>35,24</b>	<b>36,55</b>	<b>64,17</b>	<b>94,70</b>	<b>89,41</b>
<b>BCEAO</b>	10,24	10,55	10,87	27,68	27,13
<b>Banques commerciales*</b>	-	-	-	<b>4,59</b>	<b>2,35</b>
Banque Atlantique	-	-	-	0,47	-
BAO	-	-	-	1,19	0,69
BDU	-	-	-	1,87	1,08
ECOBANK	-	-	-	1,05	0,58
<b>Titres publics</b>	<b>25,00</b>	<b>26,00</b>	<b>53,30</b>	<b>62,44</b>	<b>59,92</b>
Obligations du Trésor	10,00	26,00	53,30	51,99	50,06
Bons du Trésor**	15,00	-	-	10,45	9,86

Source : MEF

\*Tous les arriérés de dette (2014-2016) envers les banques commerciales ont été réorganisés en 2017

\*\* Les bons du Trésor sont essentiellement émis en appui au budget

Tableau 43. Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2017

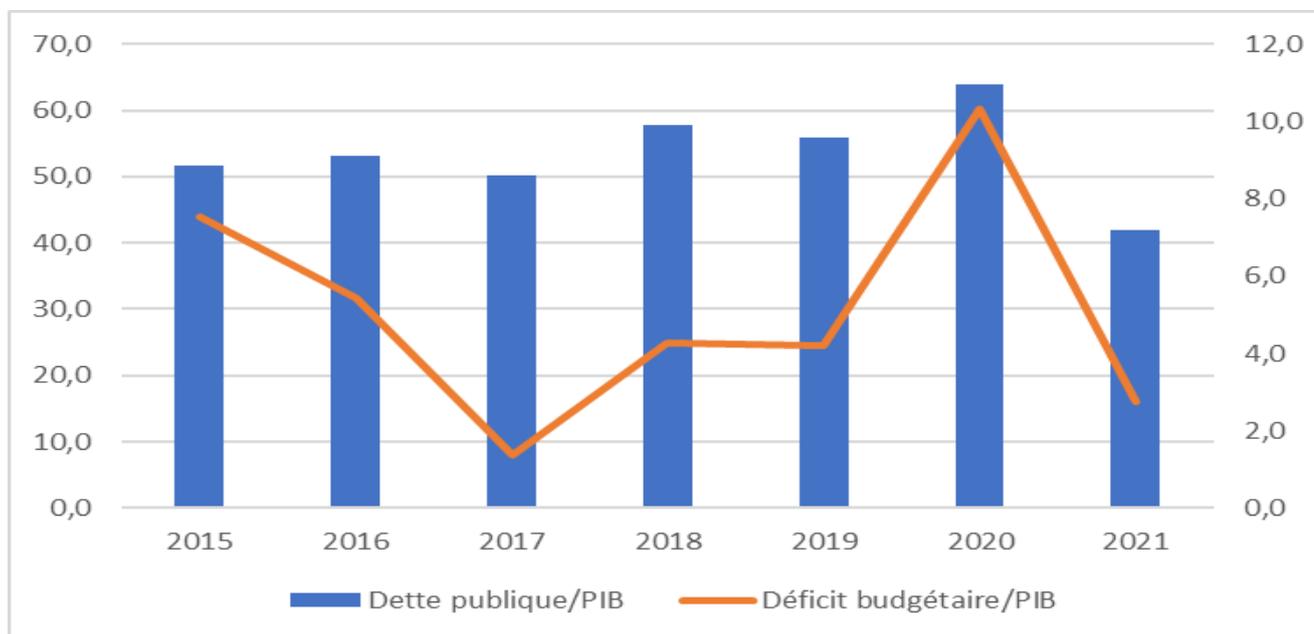
	Dette intérieure en milliards FCFA		
	Principal	Intérêt	Total
<b>Service de la dette dû à fin décembre 2017</b>	39,6	2,8	42,4

Source : MEF

## 9.5 Viabilité et soutenabilité

Selon les projections, le déficit budgétaire rapporté au PIB devrait s'améliorer en 2021 après un pic en 2020 en raison de la crise de la COVID-19. Il passera de 4,2% en 2019 à 10,3% en 2020 avant de s'établir à 2,7% 2021. La Guinée-Bissau devrait respecter la norme au sein de l'UEMOA (3 %) à partir de 2021.

Figure 13. Evolution du déficit budgétaire et de la dette publique (% du PIB)

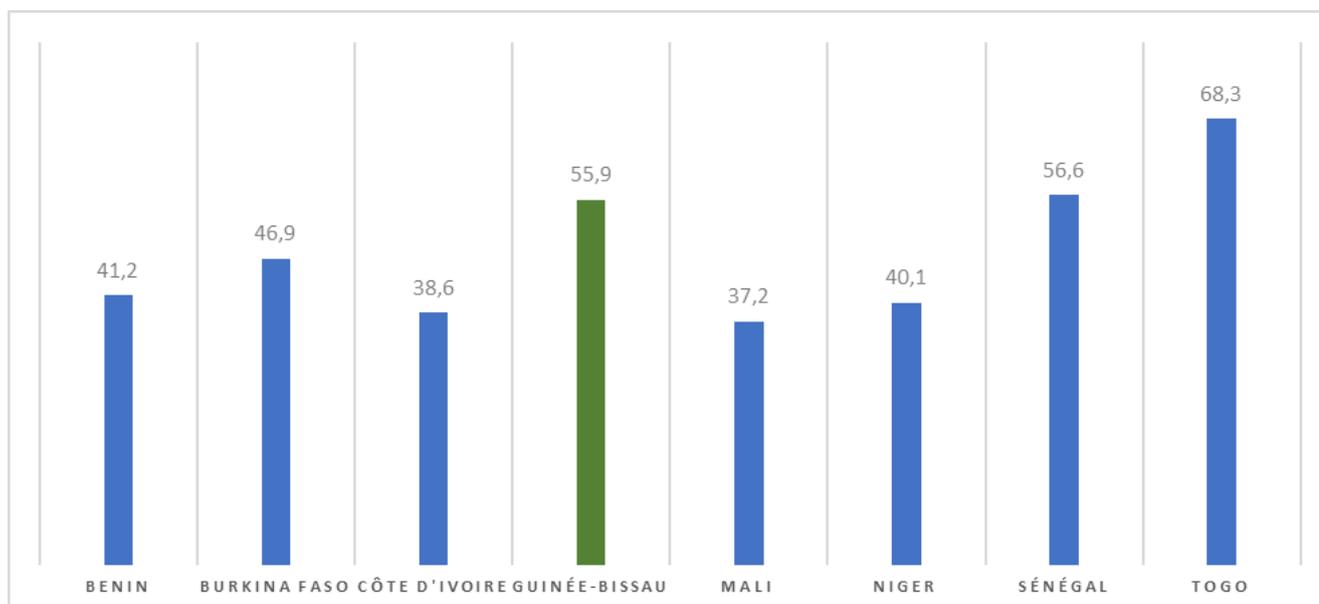


Source: Commission de l'UEMOA- Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2020

Le ratio d'endettement est passé de 51,7 % en 2015 à 55,9 % en 2019. Il ressortirait en hausse en 2020 à 63,9% en lien avec la hausse du déficit budgétaire avant de s'établir à 41,9% en 2021. Toutefois, le ratio d'endettement demeurera en dessous de la norme communautaire de 70,0%

La comparaison des ratios d'endettement par rapport aux autres pays de l'UEMOA montre que la Guinée Bissau est le troisième pays le plus endetté de la zone. Celui-ci est à la limite du critère de surveillance multilatérale fixé à 70 %.

Figure 14. Dette publique sur PIB en 2019 des pays de l'UEMOA (en %)



Source : Commission de l'UEMOA- Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2020

Tableau 44. Détail des émissions de la Guinée-Bissau de 2014 à 2020 (dette en monnaie locale)

Instrument	Date de l'opération	Date de valeur	Échéance	Montant annoncé (millions de FCFA)
BAT	23/06/2020	--	--	10 000
BAT	23/06/2020	--	--	10 000
BAT	09/06/2020	--	--	5 000
BAT	07/05/2020	08/05/2020	06/08/2020	15 000
OAT	22/04/2020	23/04/2020	23/04/2023	10 000
BAT	07/04/2020	08/04/2020	06/04/2021	10 000
OAT	24/03/2020	25/03/2020	30/01/2023	10 000
OAT	24/03/2020	25/03/2020	30/01/2025	10 000
BAT	18/02/2020	19/02/2020	19/05/2020	10 000
BAT	18/02/2020	19/02/2020	16/02/2021	10 000
OAT	29/01/2020	30/01/2020	30/01/2023	10 000
OAT	29/01/2020	30/01/2020	30/01/2025	10 000
OAT	08/10/2019	09/10/2019	18/09/2022	15 000
OAT	08/10/2019	09/10/2019	09/10/2024	15 000
OAT	17/09/2019	18/09/2019	18/09/2022	10 000
OAT	17/09/2019	18/09/2019	18/09/2024	10 000
OAT	11/06/2019	12/06/2019	12/06/2022	10 000
BAT	02/04/2019	03/04/2019	31/03/2020	8 000
OAT	12/03/2019	13/03/2019	13/03/2022	6 000
BAT	05/02/2019	06/02/2019	04/02/2020	6 000
BAT	20/12/2018	21/12/2018	20/06/2019	10 000
OAT	08/11/2018	09/11/2018	09/11/2021	5 000
BAT	25/09/2018	26/09/2018	24/09/2019	5 000
OAT	28/08/2018	29/08/2018	29/08/2021	6 000
BAT	05/04/2018	06/04/2018	06/04/2019	10 000
OAT	05/04/2018	06/04/2018	06/04/2021	10 000
BAT	05/04/2018	06/04/2018	06/04/2019	10 000
OAT	05/04/2018	06/04/2018	06/04/2021	10 000
BAT	13/02/2018	14/02/2018	12/02/2019	6 000
OAT	06/10/2017	09/10/2017	11/04/2020	5 000
BAT	10/04/2017	11/04/2017	09/10/2017	16 500
BAT	10/04/2017	11/04/2017	09/04/2018	16 500
OAT	10/04/2017	11/04/2017	11/04/2020	16 500
BAT	22/02/2017	23/02/2017	21/02/2018	13 000
OAT	11/07/2016	12/07/2016	12/07/2019	11 000
BAT	15/07/2015	16/07/2015	13/07/2016	10 000
BAT	14/04/2015	15/04/2015	11/04/2017	15 000
BAT	22/07/2014	23/07/2014	21/07/2015	15 000

Source : Agence UMOA-Titres

**Adjudication (pour les titres publics) :** vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

**Amortissement ou échéance :** période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

**Appel public à l'épargne :** appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

**Avoirs extérieurs nets (AEN) :** créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

**Besoin de financement de l'Etat :** montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

**Bons du Trésor :** titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

**Club de Paris :** groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

**Créanciers bilatéraux :** gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

**Créanciers multilatéraux :** institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

**Crédits à l'économie (CE) :** ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

**Crédit intérieur =** Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

**Décaissement :** versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

**Déficit budgétaire :** différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

**Déficit du compte courant :** solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

**Déficit primaire :** différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

**Dette publique extérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

**Dette publique intérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

**Dette non-concessionnelle :** dette contractée aux conditions du marché.

**Dette publique :** somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

**Données économiques :**

- **Réalisations :** données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

- **Estimations** : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

- **Projections ou prévisions économiques** : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de [activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

**Élément don** : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA)/VN)$ .

**Emprunt concessionnel** : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

**Eurobond (ou Euro-obligation)** : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

**Inflation** : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

**Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Initiative PPTTE** : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

**Masse monétaire (MO)** : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

**Obligations du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

**Position Nette du Gouvernement (PNG)** : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change.

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

**Solde primaire** : (voir déficit primaire).

**Stock de la dette publique** : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

**Taux de change** : prix d'une devise en terme d'une autre.

**Taux d'endettement** : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

**Taux d'investissement de l'économie d'un pays** : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement,

entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

**Les termes de l'échange** : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ( $T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$ ).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ( $T > 100$ ) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les

mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent ( $T$ ).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).



Marché des Titres Publics

Annexes de l'Agence UMOA-Titres

9 8 7 2 4 5 6 4 8  
3 6 9 6 9 5 6 0 2  
3 5 7 9 7 7 2 9 7

# BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES



## Retrouvez chaque trimestre les statistiques du MTP

Pour en savoir plus, RDV sur  
[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

Suivez nous sur



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ REGIONAL DES TITRES PUBLICS DE REFERENCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA

9 0 7 2 4 5 6 4 8  
3 6 9 6 9 5 6 0 2  
3 5 7 9 9 7 2 9 9

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



**Ensemble,  
construisons l'UMOA de demain.**



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle  
BP 4709 Dakar - Sénégal / Tél : (+221) 33 849 28 28

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

